



**LES POLITIQUES
PUBLIQUES
EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DANS LE SAHEL**



Sommaire

Avant-Propos

Introduction

01 Politiques agricoles sous-régionales

- p 8 • Présentation succincte des institutions en présence dans la région ouest-africaine
- p 9 • Deux politiques majeures de développement agricole dans la région
- p 11 • Historique des politiques publiques sous régionales en Afrique de l'ouest
- p 15 • Conclusion et perspective en cours

02 Politiques agricoles au Mali

- p 18 • Contexte
- p 19 • L' agriculture au Mali
- p 22 • Historique des politiques agricoles
- p 24 • Politiques visant à soutenir la production
- p 28 • Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire

03 Politiques agricoles au Burkina Faso

- p 32 • Contexte
- p 33 • L'agriculture au Burkina Faso
- p 37 • Historique des politiques agricoles
- p 39 • Politiques visant à soutenir la production
- p 43 • Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire

04 Politiques agricoles au Niger

- p 46 • Situation de l'agriculture nigérienne
- p 48 • Historique des politiques publiques
- p 51 • Politiques visant à soutenir la production
- p 53 • Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire
- p 53 • Conclusion et perspective en cours

05 Politiques agricoles au Sénégal

- p 56 • Situation de l'agriculture au Sénégal
- p 58 • Historique des politiques publiques
- p 65 • Conclusion et perspective en cours

06 Politiques agricoles en Mauritanie

- p 68 • Contexte
- p 69 • Situation de l'Agriculture
- p 70 • Historique des politiques publiques en lien avec la sécurité alimentaires
- p 75 • Politiques visant à soutenir la production
- p 76 • Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire
- p 79 • Conclusion et perspective en cours



Avant-Propos

Les exploitations familiales nourrissent déjà l'Afrique de l'Ouest et elles peuvent mieux le faire de façon durable et aller au-delà en créant et en redistribuant la richesse produite si les conditions politiques, économiques et sociales de son accompagnement sont réunies par les différents acteurs. Le ROPPA a compris depuis sa création qu'il est important de créer les conditions idéales pour permettre à nos membres de continuer à nourrir les populations tout en contribuant à créer de la richesse et prendre en charge les nouveaux défis.

Les politiques publiques qu'elles soient nationales ou régionales constituent le fondement pour la durabilité des pratiques et des effets et impacts que nous obtenons avec des moyens limités. C'est en reconnaissance d'une telle nécessité que le ROPPA s'est engagé depuis sa création en 2000, à participer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques régionales. Dans le cadre de la mutualisation de nos ressources et compétences, nos membres ont accompagné aussi certains pays à élaborer des politiques Agricoles qui répondent aux besoins de la profession agricole.

Certains défis majeurs ont guidé l'élaboration des politiques publiques ces dernières années.

Il s'agit entre autres de ceux relatifs à :

- l'accès aux terres et la sécurisation foncière des exploitations agricoles familiales tout en évitant la privatisation des patrimoines fonciers des pays ;
- assurer les investissements dans l'agriculture selon le modèle de production, de transformation, de valorisation des produits et d'accès aux marchés promu par l'agriculture familiale ;
- mieux organiser l'assistance technique aux exploitations familiales ;
- élaborer des politiques agricoles cohérentes en cohérence avec les principes de la souveraineté alimentaire ;
- mieux organiser les marchés territoriaux locaux, inter-états et régionaux pour favoriser une meilleure intégration des exploitations familiales dans le système de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pourvoyeuse d'emplois et redistributrice des richesses ;
- Développer une approche de recherche participative de façon systématique pour une valorisation des produits locaux issus de l'agroécologie paysanne.

Cette initiative du projet DIAPOCO à produire un livret sur les politiques nationales et régionales est louable en ce sens qu'elle permet d'avoir une vue d'ensemble du parcours de certains pays de la région et de mettre en exergue le rôle joué par les acteurs régionaux incluant le ROPPA à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

Malgré les nombreux acquis actuels, le chemin à parcourir reste long pour avoir des politiques publiques nationales et régionales au-delà des processus relativement participatifs actuellement (en termes de participation des acteurs) qui sont en cohérence aussi bien avec les approches agroécologiques, les ambitions des exploitations agricoles familiales mais aussi avec les principes de base de la souveraineté alimentaire. Le ROPPA travaille dans cette perspective ces dernières années. La collaboration avec les autres acteurs notamment la société civile agricole au niveau des pays et celui de la région doit être encouragée pour assurer un dialogue politique gage de changements de politiques et de pratiques à différents niveaux.



Bon courage à cette initiative et que vivent les exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest bénéficiant de politiques publiques cohérentes en lien avec nos besoins.

Ibrahima COULIBALY
1^{er} Vice-Président ROPPA/ Président de la CNOP



Introduction

Ce présent livret fait la synthèse des politiques publiques en matière de sécurité alimentaire mises en œuvre au niveau de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal).

Pour chaque pays, un inventaire chronologique des politiques publiques et programmes nationaux dans le domaine de la sécurité alimentaire (aide alimentaire, dynamiques agropastorales) de 1960 à nos jours en précisant les grandes phases est réalisé.

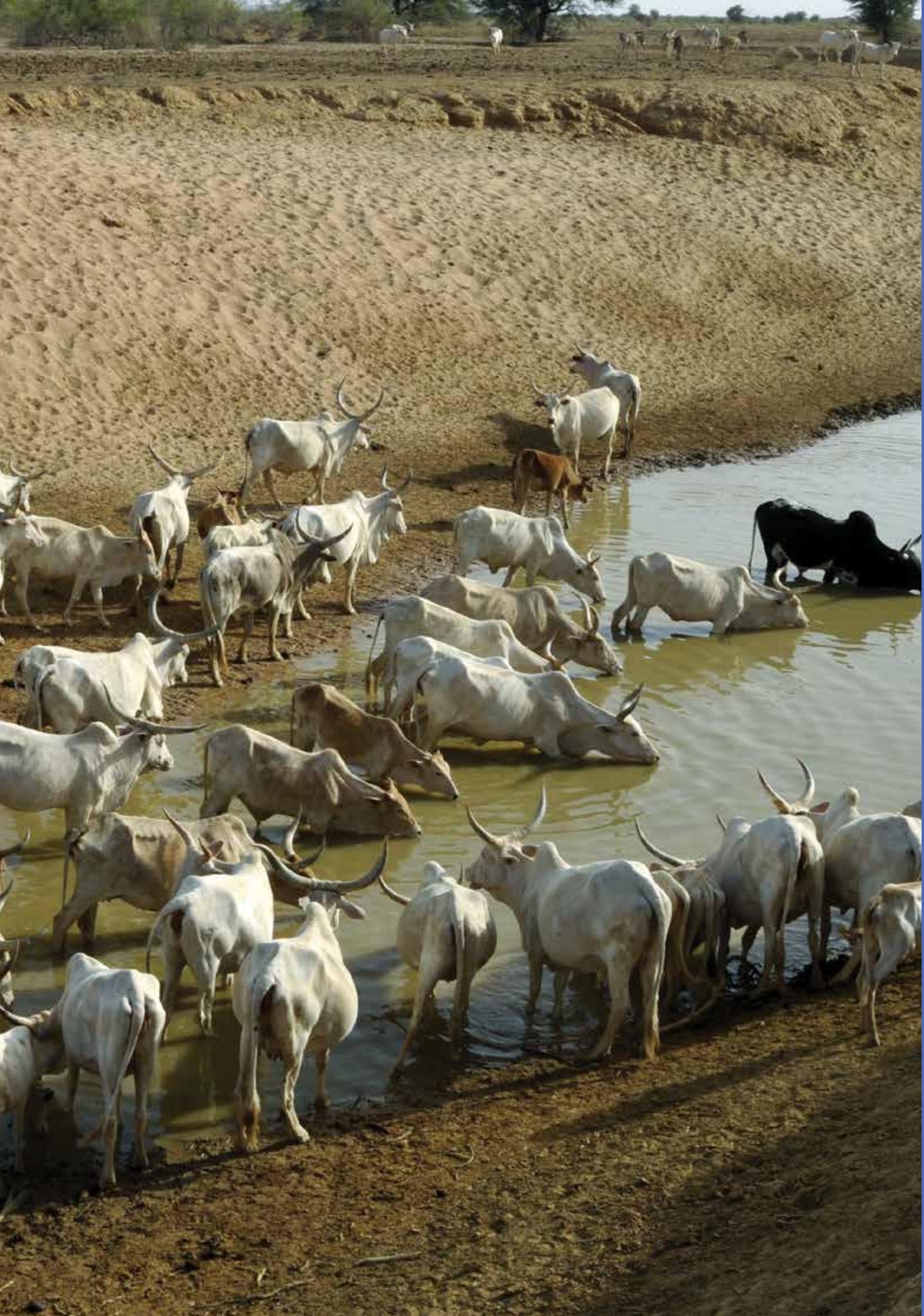
Ce livret a été réalisé dans le cadre du projet DIAPOCO « pour l'émergence d'un Dialogue Politique Concertée autour de la sécurité alimentaire » afin de renforcer les connaissances des membres des organisations paysannes et des élus des collectivités locales en matière de politiques publiques aussi bien sur le cadre conceptuel mais aussi et surtout, sur l'analyse des trajectoires prises par les états et le cadre communautaire en matière de politiques agricoles.

Ce livret est destiné à être un outil didactique pour une meilleure appropriation des politiques nationales et sous régionales en matière de sécurité alimentaire. Le travail de synthèse des politiques nationales a été réalisé par Inter-Réseaux et IRPAD.

—01—

Politiques
agricoles
sous-régionales





Présentation succincte des institutions en présence dans la région ouest-africaine

● CEDEAO

(La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest)

La mission de la CEDEAO est de « promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique », parmi lesquels l'agriculture, en vue de créer une union économique et monétaire (cf. Figure 2). Le commerce à travers ces frontières, se concentre sur le bétail, les produits agricoles et manufacturés (ciment, denrées alimentaires transformées...).

● UEMOA

s'est assignée comme objectifs :

- la promotion de la coopération et le développement économique, via des projets d'échange et intéressant la collectivité,
- L'instauration d'un tarif extérieur commun,
- La dotation de l'Union de politiques sectorielles dans le domaine industriel, agricole, des mines, de l'énergie, des infrastructures, de l'aménagement du territoire.

● CILSS

(Comité Permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse)

Son mandat est de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique du Sahel.

● CMA/AOC

(La Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre)

Elle vise à renforcer la capacité des pays membres pour améliorer l'intégration économique et le développement des économies agricoles, par des actions concertées de coopération.

● LA CONCERTATION RÉGIONALE

Un cadre de concertation des organisations régionales existe depuis 1999, et se réunit régulièrement. Il regroupe : le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA, le CMA/AOC, le CORAF, CRAT.

Deux politiques majeures de développement agricole dans la région

● PAU

(Politique Agricole de l'Union)

En 2000-2001 a été mené un processus de formulation des grandes orientations stratégiques de la PAU. Ce processus a permis une large concertation entre l'UEMOA, les Etats membres et les acteurs professionnels du secteur à travers des ateliers nationaux et un atelier régional. Il a abouti à l'élaboration d'un texte juridique sous la forme d'un Acte additionnel au Traité de l'UEMOA, adopté par la Conférence des Chefs d'Etat en décembre 2001.

Les objectifs de la PAU découlent des grands défis auxquels est confrontée l'agriculture de la région : nourrir sa population, accroître de façon durable la production agricole et réduire la pauvreté rurale. L'objectif global de la PAU, tel que fixé à l'article 3 de l'Acte additionnel, est donc de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats-membres et à la réduction de la pauvreté.

TROIS OBJECTIFS GÉNÉRAUX LUI SONT ASSIGNÉS

- (i) réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles, tout en assurant aux consommateurs des prix raisonnables ;
- (ii) accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable : l'intensification de la production est indispensable, et il faut améliorer à la fois la compétitivité et l'adaptation des filières, et leur environnement économique et réglementaire ;
- (iii) améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social : l'amélioration du revenu des producteurs est un axe central de la lutte contre la pauvreté rurale. La revalorisation de leur statut passe aussi par une meilleure participation aux décisions collectives sur la politique agricole.

La réalisation de ces différents objectifs relèvera à la fois des opérateurs économiques, des organisations professionnelles, des collectivités locales, des Etats et de l'Union. Les tâches spécifiques de l'UEMOA dans cette œuvre commune sont définies par la Politique agricole de l'Union, en tant qu'instrument de la Commission pour contribuer à réaliser ces objectifs.

● ECOWAP

(Economic Community of West Africa Agricultural Policy)

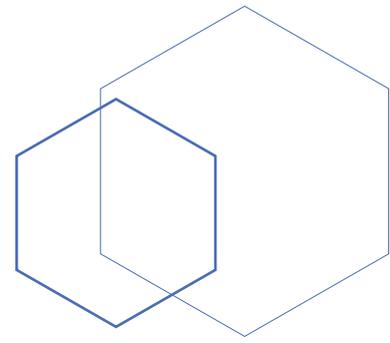
Le processus d'élaboration d'une politique agricole commune de la CEDEAO, dénommée ECOWAP a commencé en 2004. Il a pris comme point de départ les acquis de la PAU élaborée quelques années avant (2000-2001) pour se construire.

LA VISION DE L'ECOWAP ET LES DÉFIS LIÉS

La vision de l'ECOWAP est structurée autour de la perspective suivante : « La politique agricole de la CEDEAO s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ».

Les principaux défis à relever définis dans le cadre de la formulation sont au nombre de trois :

- (i) parvenir à nourrir convenablement une population ouest africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée ;
- (ii) assurer la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental ;
- (iii) contribuer à la construction d'un marché régional performant et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine.



● ECOWAP suite

Les principaux défis à relever définis dans le cadre de la formulation sont au nombre de trois :

- (i) parvenir à nourrir convenablement une population ouest africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée ;
- (ii) assurer la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental ;
- (iii) contribuer à la construction d'un marché régional performant et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine.

LES AXES ET LES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ECOWAP

Trois axes majeurs d'intervention sont mis en avant :

- (i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ;
- (ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intra-communautaire ;
- (iii) l'adaptation du régime commercial extérieur.

Deux outils majeurs ont été valorisés pour mettre en œuvre l'ECOWAP. Il s'agit du Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA).

Le PRIA se décline au niveau national en PNIA qui constitue une approche novatrice de programmation agricole avec comme objet essentiel de booster la production agricole d'au moins 6% de taux de croissance annuelle, taux jugé suffisant pour contribuer à réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'horizon 2015. Il est important de signaler que cette prévision n'a pas pu se réaliser et à l'approche de 2015, force est de constater que plusieurs actions doivent être entreprises pour atteindre les objectifs attendus.

Malgré leur pertinence, les PNIA ont certaines limites qui entravent leur évolution positive :

- Les objectifs des programmes sont jugés trop ambitieux, en lien avec les capacités humaines, institutionnelles, et financières des Etats dans la plupart des cas.
- La faible hiérarchisation des filières à promouvoir ;
- La faible coordination des choix des filières entre les pays.
- Une faible lisibilité des instruments de politiques pour promouvoir les filières agricoles.
- La quasi inexistence dans les PNIA des actions régionales donnant l'impression d'une déconnection avec le PRIA qui est censé les orienter.

REPÈRES DE BASE DE L'ANALYSE INTERNE DE L'ECOWAP

L'une des premières incohérences de l'ECOWAP se situe au niveau de sa mise en œuvre qui est en contradiction avec le processus qui a prévalu lors de sa formulation. En fait, le caractère participatif du processus de formulation de l'ECOWAP est faiblement ressenti dans sa mise en œuvre malgré l'existence des « Task forces » qui constituent des espaces pertinents de proposition. Une deuxième incohérence interne de l'ECOWAP est relative aux liens entre le PRIA, produit de planification régionale et la plupart des PNIA qui font ressortir les actions prioritaires des Etats membres.

Le niveau d'implication des organisations paysannes (OP) constitue une autre incohérence interne de l'ECOWAP. En effet, les Task-forces constituent une grande innovation en termes de concertation entre les différents acteurs du développement agricole dans la région. Les résultats pertinents obtenus au niveau régional grâce aux actions des différents Task-forces n'ont pas été perceptibles dans les processus pays. Ainsi, les OP ont été ignorées dans la plupart des pays qui ont présenté des PNIA prêts à être « validés » par les autres acteurs.

Enfin, le décalage entre le caractère très « indépendant » de la réflexion (sinon des réflexions) qui a abouti à la formulation de l'ECOWAP, des concepts majeurs qui y sont inclus (notamment la souveraineté alimentaire, les exploitations familiales, la protection des produits vivriers dans la région...) exigent un minimum d'autonomie des Etats et de la CEDEAO pour financer certaines actions de « souveraineté régionale ».

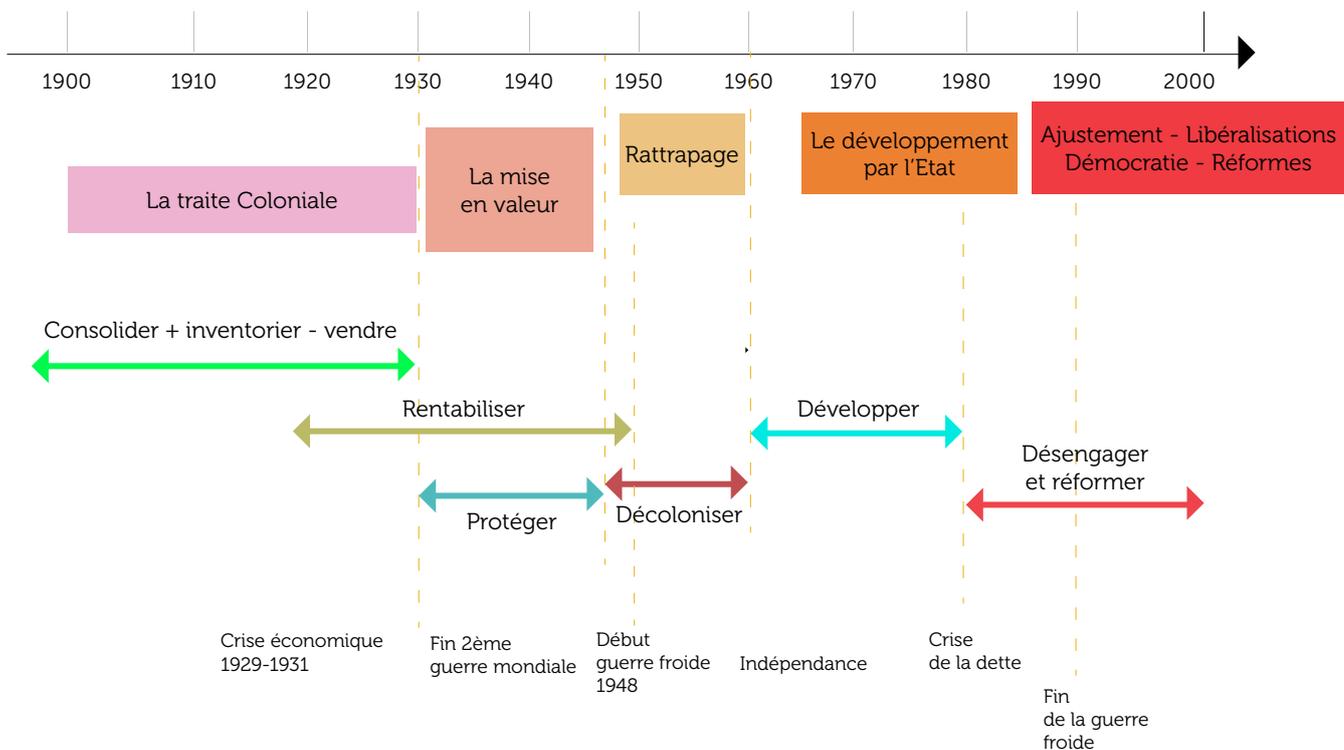
Le mode de financement privilégié de nos jours est en parfaite incohérence avec une telle option de base.

Historique des politiques publiques sous-régionales en Afrique de l'ouest

Le développement des filières agricoles a toujours été une préoccupation des politiques publiques en Afrique. De l'indépendance (1960) à nos jours, les pays d'Afrique ont connu de grandes stratégies agricoles correspondantes à trois grandes périodes qui sont :

- (i) 1960 à 1980 période de prolongement de l'économie de traite ;
- (ii) 1980-2000 période des ajustements structurels ;
- (iii) 2000 – 2010 période des politiques participatives.

Évolution des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre



L'historique des politiques agricoles est inséparable de l'évolution du contexte internationale : La fin de la seconde guerre mondiale, la mise en place des institutions de Bretton Wood, l'OMC etc. ainsi que la stratégie de développement choisie par beaucoup de pays voire l'ensemble des pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance.

Cette stratégie consistait à imiter un modèle de développement en déphasage complet avec les réalités socioculturelles de leur pays. Beaucoup d'entre eux se sont endettés auprès d'autres pays super puissants. Se plaçant dans une posture inappropriée dès le départ en s'endettant massivement,

il devient facile pour les pays riches d'imposer des politiques, à partir de l'année 1980, qui entravent leur développement. Ces politiques évolueront au cours des décennies.

Les politiques d'ajustements structurels sont des conséquences des choix politiques effectués à partir des années 1960 à 1980. Ces politiques provoqueront des crises alimentaires et nutritionnelles permanentes, une dépendance alimentaire qui se traduira par une augmentation des importations, la paupérisation généralisée du monde rural et la libéralisation de l'agriculture induit par la libéralisation politique.

● La libéralisation politique se caractérise par :

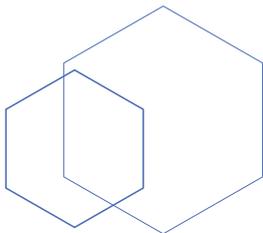
UN AFFAIBLISSEMENT HISTORIQUE DES POLITIQUES AGRICOLES¹

Les années deux mille ont été marquées par un regain d'intérêt pour les politiques agricoles perceptible non seulement dans plusieurs États africains, mais aussi au sein de la communauté internationale. Les initiatives visant à faire émerger des stratégies de développement de l'agriculture africaine se sont multipliées, dans le cadre régional et même continental avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).

Ce mouvement est d'autant plus notable qu'il n'en est pas toujours allé ainsi. Les interventions de nombreux pays africains dans le secteur agricole se sont longtemps apparentées à un empilement d'actions portées par de nombreux acteurs le plus souvent étrangers, plutôt qu'à la mise en œuvre raisonnée d'une politique agricole clairement affichée.

Deux outils majeurs ont été valorisés pour mettre en œuvre l'ECOWAP. Il s'agit du Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA).

Le PRIA se décline au niveau national en PNIA qui constitue une approche novatrice de programmation agricole avec comme objet essentiel de booster la production agricole d'au moins 6% de taux de croissance annuelle, taux jugé suffisant pour contribuer à réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'horizon 2015. Il est important de signaler que cette prévision n'a pas pu se réaliser et à l'approche de 2015, force est de constater que plusieurs actions doivent être entreprises pour atteindre les objectifs attendus.



LE BASCULEMENT DES POLITIQUES NATIONALES VERS DES POLITIQUES RÉGIONALES

En Afrique, les années soixante et soixante-dix sont marquées par une intervention publique forte dans le secteur agricole. D'importants moyens humains et financiers sont mobilisés pour développer celui-ci. Ils sont mis en œuvre par des Sociétés publiques de développement et des entreprises d'État qui distribuent les intrants et achètent la production à des prix fixes. Mais leurs prix d'achat sont souvent fixés à des niveaux très bas afin d'assurer une alimentation à bon marché aux citoyens. C'est le signe de l'arbitrage fait par la plupart des gouvernements en faveur des villes et au détriment des campagnes, au point que les experts parlent de biais anti-agricole².

La vague libérale qui se met en place à la fin des années soixante-dix marque une rupture profonde avec ce modèle. Elle remet en cause le rôle prééminent de l'État dans le développement, et ce d'autant qu'elle s'accompagne du placement sous tutelle extérieure des grands choix stratégiques nationaux.

Sous la houlette du Fonds monétaire international (FMI) et / ou de la Banque mondiale, la mise en place des Programmes d'ajustement structurel (PAS) et de leur déclinaison sectorielle, les Programmes d'ajustement sectoriel agricole (PASA), entraîne de fortes restrictions budgétaires dans le secteur agricole, mais aussi le démantèlement de la plupart des structures publiques et para-publiques existantes, ainsi que l'abandon progressif des mécanismes de fixation des prix. Même si les situations sont très contrastées selon les produits et les pays, les prix payés aux producteurs bénéficient globalement de cette libéralisation.

¹- Ribier, *Vers un renouveau de politiques agricoles en Afrique* ?,2014.

²-chiff et Valdés, in Ribier, *Vers un renouveau de politiques agricoles en Afrique* ?,2014.

DES INSTITUTIONS NATIONALES DURABLEMENT AFFAIBLIES

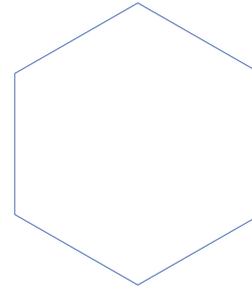
À la fin des années quatre-vingt-dix, les conditionnalités liées à l'ajustement structurel laissent place à de nouvelles règles et procédures qui découlent des Objectifs du millénaire pour le développement et de la mise en place des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté / Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (CSLP / DSRP).

Mais ces nouvelles modalités d'intervention restent suffisamment prégnantes pour obérer durablement l'expression des leaderships nationaux. Cette difficulté à reprendre la main constitue un problème majeur, au point que la Déclaration de Paris signée en 2005 a établi l'appropriation comme la première priorité à améliorer dans le dialogue politique entre bailleurs et États récipiendaires.

UN DÉCALAGE MARQUÉ ENTRE TEXTES STRATÉGIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le caractère peu opérationnel des (nombreux) documents concernant les stratégies de développement agricole constitue une autre faiblesse des politiques nationales.

Divers documents d'orientation, visant l'agriculture ou le milieu rural et produits par les administrations nationales avec l'appui des agences de coopération, coexistent ainsi fréquemment, mais ne sont pas toujours cohérents entre eux. Leurs priorités varient, reflétant les sensibilités thématiques différentes de leurs rédacteurs (développement durable, lutte contre la pauvreté, décentralisation) et / ou des arbitrages divergents en termes de développement. Dans tous les cas, les formulations restent suffisamment générales pour laisser une grande marge de manœuvre en matière de traduction opérationnelle.



L'IMPLICATION CROISSANTE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PROCESSUS A UN IMPACT RELATIVEMENT FAIBLE SUR LES POLITIQUES ELLES-MÊMES

Au moins trois raisons sont fréquemment avancées pour expliquer ce constat de faible traduction opérationnelle des processus participatifs :

- (i) la plus fréquente est que les bailleurs n'ont pas réussi à impulser une véritable dynamique de participation, au-delà des recommandations systématiquement mises en avant dans tous leurs documents.
- (ii) les promoteurs de la participation – agences de coopération comme gouvernements – ont utilisé le concept à leur propre avantage, afin de satisfaire à moindres frais les demandes des acteurs, voire même de légitimer un processus qui leur permet d'arriver à la politique qu'ils souhaitent. La participation a parfois été mise en avant pour faire passer des politiques d'inspiration libérale.
- (iii) l'insuffisante prise en compte de la nature politique du processus participatif. Une approche trop technocratique de la participation tend à occulter les relations de pouvoir entre les groupes d'acteurs.

UNE APPROCHE RÉGIONALE QUI A DU MAL À SE CONCRÉTISER

La dimension régionale de la politique agricole et la cohérence qu'elle peut apporter dans les plans d'investissement nationaux (PNIA) constituent une priorité du PDDAA.

En théorie, les exercices nationaux doivent être coordonnés par les Communautés économiques régionales (CER). Mais cette coordination est parfois rendue difficile par l'existence, sur le même territoire, de plusieurs organisations régionales concurrentes.

UNE « OFFENSIVE RÉGIONALE » SUR LE RIZ

Au niveau régional, la CEDEAO a adopté en 2014 le programme de l'Offensive régionale pour la relance durable et soutenue de production rizicole en Afrique de l'Ouest.

Son objectif est de produire 25 millions de tonnes de riz usiné à l'horizon 2025 pour couvrir les besoins de l'Afrique de l'ouest. Le programme vise à prendre en charge les dimensions régionales sans se substituer aux plans et programmes portés par les Etats, les organisations intergouvernementales et les organisations de producteurs. Pour la mise en place du programme, la CEDEAO a organisé un « business meeting » à Dakar, en novembre 2015, visant à explorer les opportunités de financement.

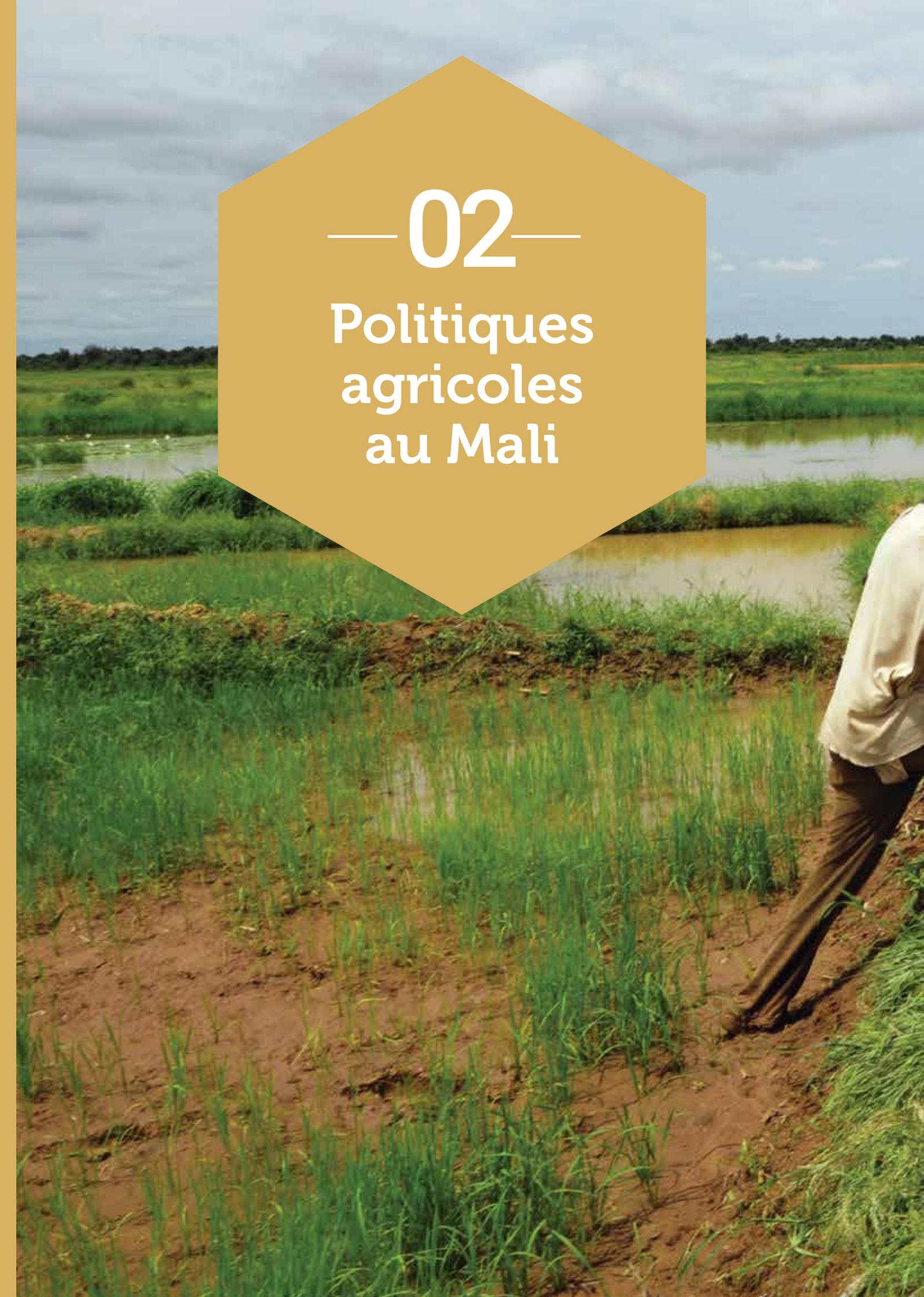


Conclusion et perspective en cours

Au regard des analyses ressorties dans les différentes politiques agricoles, il est à noter que tous ces pays de l'Afrique de l'Ouest ont connu les réformes économiques imposées par les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI) à nos pays pour la libéralisation des secteurs agricoles, ce qui a empiété au cours des années 80 et 90 sur les efforts de développement agricole de nos pays.

Par ailleurs, la plupart de ces pays ont connu des réformes profondes avec une pluralité de politiques publiques d'appui au secteur de l'agriculture après les émeutes de la faim et la flambée du prix du pétrole de 2007-2008, occasionnant un sursaut national.

En outre, une analyse profonde de ces politiques publiques agricoles, laisse entrevoir que la plupart d'entre-elles sont comme des référentiels, mais qui n'arrivent pas à faire face à la relance agricole au niveau de ces pays pour lutter contre les inégalités dans la répartition des ressources, lutter efficacement contre la faim et la malnutrition...ni assurer la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.



— 02 —

Politiques agricoles au Mali



Contexte

● De fortes inégalités territoriales

Le Mali est marqué par de fortes disparités régionales entre une zone désertique, immense et sous peuplée au Nord et un territoire confiné, densément peuplé et plus arrosé au Sud. Les tensions identitaires sont traditionnellement fortes entre minorités semi nomades du Nord (10 à 20 % de la population) et habitants sédentaires au Sud, dont les cultures sont très différentes. Depuis l'indépendance le régime est traversé par des crises politiques, qui sont notamment liées à la question Touareg et à la couverture inégale des services sociaux de base selon les régions. Elles se sont manifestées par des troubles à l'indépendance en 1963, puis en 1995, en 2006, en 2009 et en 2012-2013. Il faut cependant savoir que les régions du Nord ne sont pas les plus pauvres du pays.

La région de Sikasso, par exemple, située dans une zone agricole au Sud du pays, est nettement plus pauvre. Selon l'Atlas du Sahel de l'OCDE, les régions de Gao et Kidal sont les moins pauvres avec Bamako (en proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté). Quoi qu'il en soit les grandes disparités territoriales au Mali ont conduit à un processus de décentralisation particulièrement ambitieux depuis les années 1990. Les collectivités manquent globalement de ressources pour accomplir leur mandat mais la décentralisation est réelle dans les domaines de la santé, l'éducation et l'hydraulique. Le foncier n'est pas décentralisé à ce jour.

● Pauvreté et croissance

Avec un taux de croissance annuel de 3,6%, la population du Mali double tous les quinze ans. C'est un record mondial (avec le Niger). Chaque année, plusieurs centaines de milliers de jeunes déferlent sur le marché du travail. Le Mali se caractérise aussi par un très fort taux de dépendance (100%) : pour 100 personnes en âge de travailler, on dénombre 100 personnes inactives. Par ailleurs, sur les quelques 18 millions d'habitants, deux tiers des personnes de plus de 15 ans ne savent ni lire ni écrire et la moitié de la population vit encore sous le seuil de pauvreté. Cependant le Mali a atteint l'OMD de réduire de moitié la faim et la malnutrition entre 2000 et 2015. Si le pays fait partie des plus pauvres de la planète, on note de relativement bonnes performances économiques au cours des dernières décennies.

Dans les années 2000-2010, et même dans la période récente, le pays a connu une forte croissance (environ 6% par an en moyenne), qui a marqué un bref coup d'arrêt en 2012-2013 pour finalement dépasser 7% en 2014. Ces bonnes performances macroéconomiques sont pour beaucoup tirées par l'exportation de l'or et du coton. Selon la Banque mondiale, l'agriculture a permis au pays de ne pas sombrer au moment de la crise de 2012. Les secteurs des mines, des télécommunications, et des transports ont aussi permis de résister à la crise.

● Un pays fortement dépendant de l'aide

Les politiques publiques sont fortement dépendantes de l'aide publique au développement (APD). Dans les années 2000, celle-ci pouvait représenter 15% du PIB. Ces sommes financent la majorité des investissements publics. En matière de dépenses publiques agricoles, la dépendance à l'APD est considérable, elle atteint les deux tiers voire les trois quarts des budgets selon les années et les sources (Banque mondiale (revues des dépenses publiques agricoles), Resakss, FAO (MAFAP)).

Cette forte dépendance à l'aide dans le secteur agricole amplifie les problèmes de coordination et de dispersion des efforts. La présence des partenaires techniques et financiers (PTF) est telle qu'un mécanisme de coordination unique dans la région a dû être mis en place. Celui-ci repose sur des relations suivies entre les bailleurs, le ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide malien. Il a permis d'aboutir à la création d'une stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) pour la période 2008-2011 (qui ne semble toujours pas révisée). Les pays membres de l'Union européenne ont également réalisé un effort de programmation conjointe.

L'agriculture au Mali

• Une économie agricole, dépendante de la pluie... qui se raréfie

Le secteur agricole (élevage inclus) est un pilier de l'économie malienne. Il emploie plus des trois quarts de la population active (80%). Il contribue pour près de 40% au PIB, et fournit 20% des recettes d'exportation du pays. Mises à part les exploitations situées dans les périmètres irrigués, la très grande majorité des fermes sont dépendantes du niveau des pluies. Par conséquent les récoltes peuvent varier fortement d'une année sur l'autre au gré des aléas climatiques.

Finalement c'est toute l'activité économique du pays qui dépend fortement de la pluviométrie. Or le Mali, comme tous les pays de la bande sahélienne, est particulièrement touché par le dérèglement climatique. Le pays est régulièrement soumis à des sécheresses de gravité variable, qui ont pu être très sévères comme en 1973 ou 1984.

Les événements imprévisibles (déficit ou excès pluviométriques) sont de plus en plus fréquents. Les sécheresses ont frappé le pays au cours des campagnes agricoles suivantes : 1973/74, 1982/83, 1985/86, 1992/93, 1995/96, 2000/01, 2004/2005 et 2011 et une invasion acridienne a dévasté la bande sahélienne en 2004/2005.

On considère que le Mali a connu une baisse de la pluviométrie de 20% depuis les années 1970. Le débit des grands fleuves aurait connu une réduction de moitié.

• Une agriculture principalement familiale, un pastoralisme important

L'agriculture (élevage inclus) occupe huit actifs sur dix. Un peu plus de 800 000 exploitations ont été recensées en 2005, dont 78% ont pour vocation principale les cultures végétales. Les autres sont consacrées à l'élevage transhumant ou semi sédentaire. L'élevage pastoral est très important et constitue un mode de vie et une culture. Il pèse pour beaucoup dans l'économie du pays, l'équilibre agronomique et la valorisation des vastes zones de savane.

La superficie moyenne des exploitations est d'environ 5 hectares, mais les différences sont grandes entre les zones et les exploitations. Moins de 20% de l'ensemble de ces exploitations aurait accès au crédit. Concernant les fertilisants, la fumure organique (produite localement) est plus utilisée que les engrais chimiques (principalement importés à l'exception du phosphate) qui concernent surtout la culture du coton et du maïs. Ainsi un quart des superficies cultivées reçoivent de la fumure minérale et près de la moitié de la fumure organique.



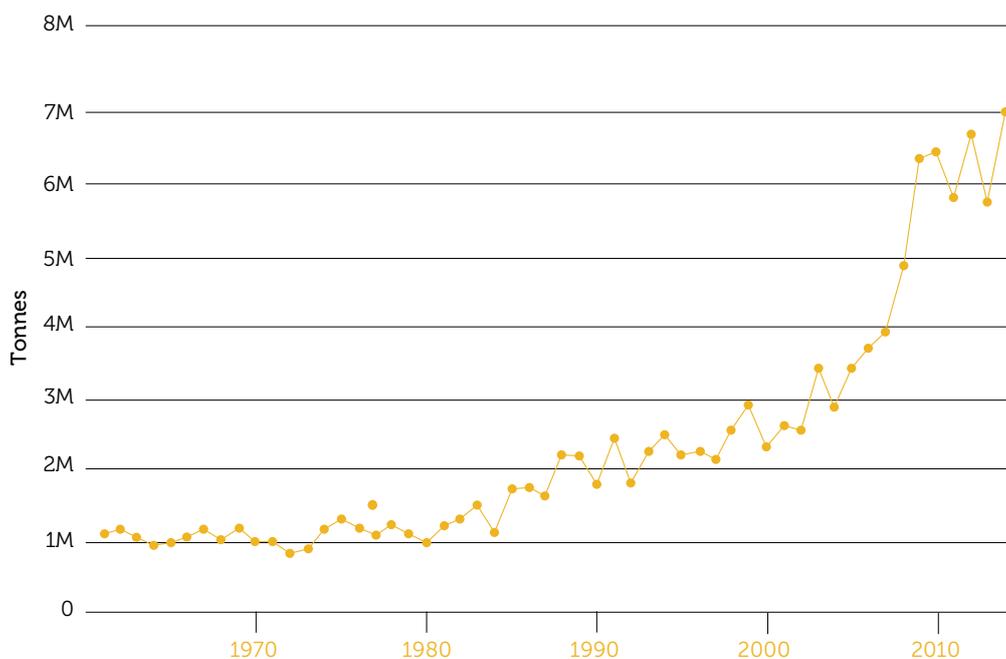
Une agriculture en forte croissance depuis le milieu des années 2000

Les principales productions du Mali sont le riz (deuxième producteur de l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria), le maïs, le mil, le sorgho, le coton (deuxième producteur de la région derrière Burkina Faso). Des progrès encourageants sont enregistrés pour les filières riz et maïs, avec une augmentation des rendements sur les dernières années. Le Mali est également un important producteur de mangues.

La production de mangues a également connu une croissance importante en peu de temps. La production céréalière malienne est en constante augmentation depuis 2007. Certains observateurs parlent d'un début de révolution verte au Mali dans les années 2000. La production céréalière s'est en effet accrue fortement (cf. schéma ci-dessus), et même plus rapidement que la population.

Production de graines de coton au Mali de 1980 à 2014
(en milliers de tonnes)

Source FAOSTAT



Un grenier à riz

Le Mali dispose d'un important périmètre irrigué, l'Office du Niger, où plus de 61 000 exploitations familiales produisent 674 000 tonnes de riz par an (avec des rendements proches des 6 tonnes par hectares et pouvant atteindre 8 tonnes par hectares dans certaines zones). Situé à 250 kilomètres de Bamako, il s'agit d'un des plus grands périmètres irrigués du continent africain. Hérité de la période coloniale, il avait originellement été conçu pour cultiver le coton. Il est aujourd'hui consacré à la culture du riz.

La surface irriguée est de plus de 100 000 hectares mais le potentiel d'irrigation est bien plus vaste (environ le double). Les convoitises des investisseurs internationaux se sont exprimées avec acuité sur ce territoire du Mali, comme en a témoigné le projet de riziculture Malibya avorté en 2011 (100 000 hectares avaient été promis au régime libyen, mais la transaction n'a finalement pas abouti).

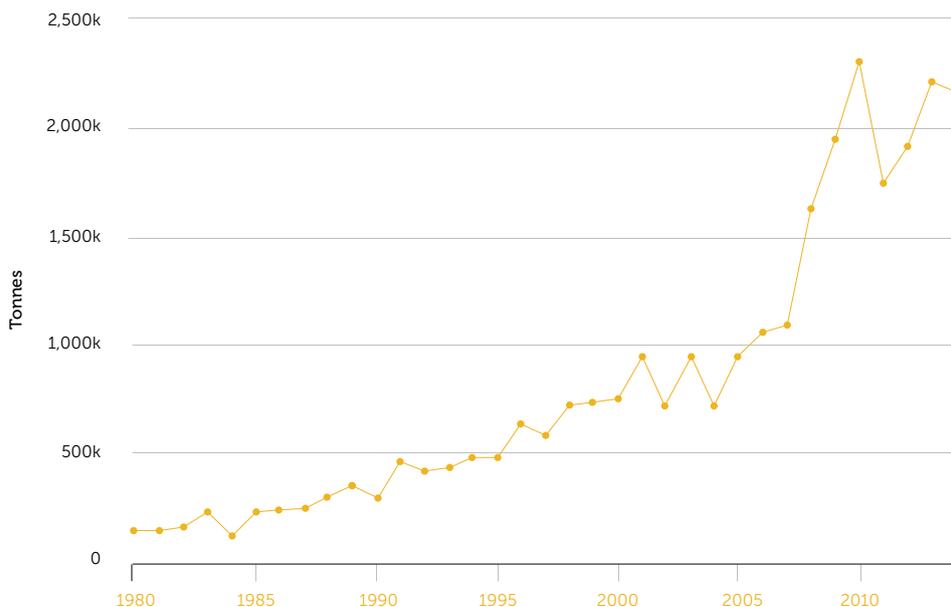
● Performances des filières riz

On assiste depuis une décennie à un véritable « boom » du riz dû à une croissance des surfaces mais aussi des rendements. Cette croissance a été permise par des investissements importants dans l'irrigation à grande échelle dans l'Office du Niger, à l'amélioration de l'accès au crédit agricole et ainsi à l'engrais dans ce même périmètre, à la diffusion de la pratique du repiquage des plants, à l'introduction de nouvelles variétés de riz en culture pluvial (NERICA) et aux efforts de subvention des intrants.

Depuis 2008, le riz pluvial s'est également fortement développé (avec la variété NERICA) dans le Sud, autour de Sikasso et Koulikouro. Malgré ces atouts, le Mali n'est pas encore autosuffisant en riz : on estime que la production locale couvre 93% des besoins nationaux. La transformation du riz reste encore peu développée. Depuis la période des ajustements structurels, les rizeries industrielles ont laissé la place à des décortiqueuses et des mini-rizeries peu performantes gérées soit par des OP, soit par des opérateurs privés. Elles prennent en charge 80% du riz transformé aujourd'hui.

Production du riz paddy au Mali
de 1980 à 2014
(en milliers de tonnes)

Source FAOSTAT



● Le Mali est également un grand pays d'élevage

Il possède le premier troupeau de bétail de la sous-région après le géant nigérian. Selon les données disponibles (qui sont à considérer à titre indicatif étant donné les limites auxquelles elles sont confrontées), le cheptel malien s'élevait en 2014 à plus de 10 millions de bovins et plus de 32 millions d'ovins et caprins (Faostat). Les produits de l'élevage contribuent au PIB à hauteur de 15% et constituent le troisième poste d'exportation du pays, principalement à destination des autres pays de la CEDEAO.

Les animaux sont principalement exportés vivants et ne sont pas transformés sur place, faute d'abattoirs suffisants et d'une chaîne du froid garantie mais aussi pour des raisons liées au commerce du bétail dans la région (le convoiement à pied fait vivre des milliers de personnes le long de la chaîne de valeur et nombre d'acheteurs se basent sur l'aspect de l'animal vivant pour estimer la qualité du produit et négocier un prix).. Par ailleurs, l'organisation de la collecte et du traitement du lait reste néanmoins faible et comme ses voisins, le Mali connaît une flambée des importations de poudre de lait (7% par an depuis 2000), qui permet d'alimenter à bas coût la population urbaine en forte croissance mais qui concurrence durement le lait local.

● Organisation du monde rural

Le Mali dispose d'organisations d'agriculteurs nombreuses, particulièrement fortes et représentatives. Elles sont pour la plupart regroupées dans une plateforme commune, la CNOP Mali.

Les éleveurs sont tantôt représentés dans les organisations d'agriculteurs, tantôt et de plus en plus représentés dans des organisations spécifiques. Les chambres d'agriculture sont importantes dans ce pays et l'APCAM (Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali) est l'interlocuteur officiel de l'Etat pour la réflexion sur les politiques agricoles.

Les autorités ont entamé des efforts pour structurer des interprofessions.

Il existe actuellement une seule interprofession agréée fonctionnelle, celle du coton. Plusieurs autres sont en phase de structuration (mangue, pomme de terre, anacarde, échalote). Il existe aussi des structures d'encadrement des producteurs sur certains territoires, en particulier l'Office du Niger.

Historique des politiques agricoles

● 1960-1980 : Fort interventionnisme d'inspiration socialiste

Le Mali dispose d'un important périmètre irrigué, l'Office du Niger, où plus de 61 000 exploitations familiales produisent 674 000 tonnes de riz par an (avec des rendements proches des 6 tonnes par hectares et pouvant atteindre 8 tonnes par hectares dans certaines zones). Situé à 250 kilomètres de Bamako, il s'agit d'un des plus grands périmètres irrigués du continent africain. Hérité de la période coloniale, il avait originellement été conçu pour cultiver le coton. Il est aujourd'hui consacré à la culture du riz.

La surface irriguée est de plus de 100 000 hectares mais le potentiel d'irrigation est bien plus vaste (environ le double). Les convoitises des investisseurs internationaux se sont exprimées avec acuité sur ce territoire du Mali, comme en a témoigné le projet de riziculture Malibya avorté en 2011 (100 000 hectares avaient été promis au régime libyen, mais la transaction n'a finalement pas aboutie).

● 1980-1993 : Ajustement structurel et libéralisation du secteur agricole.

À la liquidation de la SCAER, les ODR ont pris le relais du financement de l'équipement agricole et des intrants. Sous prétexte de problèmes de gestion et de résultats insuffisants, certaines Opérations de Développement Rural (ODR) ont été supprimées et d'autres ont été restructurées comme la Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT), l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) et l'Office du Niger, qui continuent aujourd'hui d'apporter un appui important aux ruraux. Cette période consacre également la fin du monopole de l'État sur la commercialisation des céréales et sur la fixation des prix et la réorganisation des ODR. Cette étape est marquée par la mise en œuvre de réformes macro-économiques et sectorielles, le retrait de l'État des activités de production et de commercialisation avec le renforcement du rôle du secteur privé et l'amélioration de la gestion des organismes publics dans le secteur rural.

● 1994-2006 : Prévention et gestion des crises alimentaires

Cette période est marquée par la mise en place d'un système de sécurité alimentaire renforcé. En 2003, la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) est adoptée. Elle est orientée sur la prévention et la gestion des crises alimentaires (en lien avec le dispositif régional mis en place et animé par le CILSS).

Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) est l'institution nationale en charge du suivi de la sécurité alimentaire. Les instruments de la stratégie de sécurité alimentaire comprennent au niveau central le stock national de sécurité alimentaire (SNS), le stock d'intervention de l'état (SIE) et, au niveau local et décentralisé des stocks villageois constitués des banques de céréales au niveau de chacune des 703 communes du Mali.

● 2006 : Adoption de la Loi d'orientation agricole (LOA)

Cadre général dans lequel doivent s'inscrire l'ensemble des politiques agricoles du pays. Élaboré après une large concertation avec la société civile, ce texte ambitionne la protection de l'agriculture et la souveraineté alimentaire.

De nombreux aspects des politiques agricoles sont traités : statut de l'exploitant agricole, rôle des Chambres d'Agriculture, gestion des risques, interprofessions, organisation des relations entre l'État et les acteurs agricoles, création d'un Fonds national de développement agricole, gestion de l'eau, droit à la formation... à l'exception notable du foncier, qui n'en fait pas vraiment partie. Agriculteurs et éleveurs soutiennent cette loi mais dénoncent aujourd'hui sa lente application.

● 2008-2012 : Renouveau de l'interventionnisme de la part de l'Etat suite à la crise alimentaire et aux émeutes de la faim

La crise induite par la flambée des prix internationaux en 2008 a montré l'absence et le faible niveau des mesures politiques de soutien à l'agriculture et la production alimentaire.

Le Mali, comme d'autres États de la sous-région, a réagi énergiquement en adoptant différentes catégories de mesures, d'une part pour faciliter l'accès à l'alimentation (allègements fiscaux sur les produits alimentaires de grande consommation, subvention à la consommation, exemptions de taxes à l'importation de céréales et contrôle des prix), et d'autre part pour relancer la production (en particulier le riz). D'autres mesures ont été prises pour relancer l'agriculture sur le moyen terme : irrigation (réhabilitation des aménagements), approvisionnement en intrants (subvention des engrais, fourniture de semences améliorées, lignes de crédit campagne) et redéploiement du conseil agricole (notamment par la pérennisation et l'extension de l'initiative riz à d'autres spéculations). Adopté en 2011, le Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) traduit les orientations de la politique de développement agricole en montants financiers.

● 2012-2014 : Crise politique et sécuritaire

Les politiques agricoles ont été perturbées pendant ces événements. Le coup d'Etat militaire a entraîné des coupes budgétaires importantes et la diminution de l'aide internationale, et certaines dépenses en matière de défense ont pris le pas sur les dépenses publiques agricoles.

● Depuis 2013-2014 : Sortie de crise et émergence de nouvelles questions

En 2013 a été défini un plan de relance durable pour le Mali (PRED) puis très vite des programmes d'action du gouvernement pour la période 2013-2018. En 2016, un plan national de réponse aux difficultés alimentaires a été lancé. Le plan prévoit de mobiliser des ressources pour renforcer les stocks nationaux. En 2017, le gouvernement est censé adopter une nouvelle politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour atteindre les ODD via le renforcement de la coordination des politiques sectorielles, une lutte multisectorielle contre les effets du changement climatique et une meilleure articulation avec le processus d'intégration régionale. Un nouveau plan d'investissement (PNIA) est également en cours de mise en place de manière à progressivement faire converger les politiques nationales des États de la CEDEAO dans la politique agricole régionale (l'Ecowap).

Politiques visant à soutenir la production

Les priorités politiques agricoles affichées sont centrées sur l'augmentation de la production céréalière et le désengagement de l'Etat dans la gestion de la filière coton. L'objectif du gouvernement est de renforcer la sécurité alimentaire nationale, d'offrir de meilleurs revenus aux producteurs, d'améliorer la balance commerciale en augmentant les exportations et en faisant du Mali un exportateur net de céréales et le «grenier de l'Afrique de l'Ouest», une ambition datant de la période coloniale.

● Un « champion de Maputo » avant la guerre

Le Mali fait partie des rares pays africains qui ont consacré au moins 10% de leurs ressources publiques à l'agriculture dans la dernière décennie, conformément à l'engagement de Maputo : il s'élevait à 12% sur la période 2004-2011 selon le Resakss.

Le score est élevé relativement aux autres pays africains mais il doit être relativisé : dans le passé, à l'instar du Niger et du Burkina Faso, le Mali a toujours consacré plus de 10% des ressources publiques à l'agriculture, notamment pour atténuer les effets des aléas climatiques qu'il subit. De plus la Loi d'Orientation Agricole (LOA), adoptée en 2006, se donnait pour objectif d'allouer non pas les 10% mais 20% du budget de l'Etat à l'agriculture. Il n'en reste pas moins qu'en valeur absolue, les dépenses agricoles ont plus que doublé entre 2000 et 2010, passant de 84 à 194 millions de dollars.

Il s'agit essentiellement de dépenses d'investissement. Cependant la crise de 2012 a beaucoup affecté la dynamique : les dépenses des bailleurs de fonds se sont effondrées et les dépenses nationales pour l'agriculture se sont réduites au profit des dépenses en matière de défense nationale. La crise politique a fait plonger le budget agricole, mais la sortie de crise a amorcé une relance et les déclarations des nouvelles autorités font état d'une ambition renouvelée en matière de développement agricole.

● Deux filières prioritaires : Riz et coton

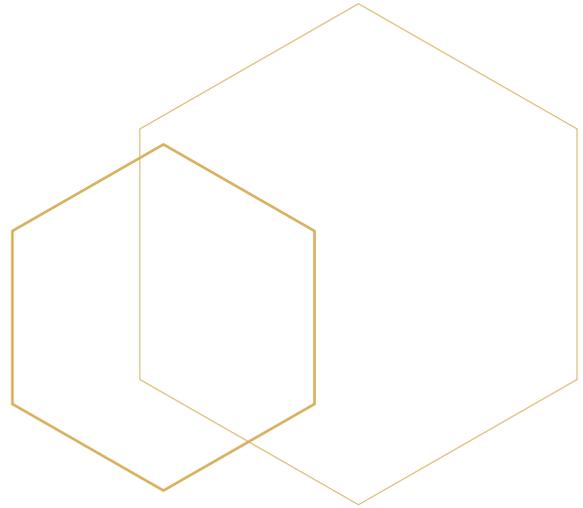
Sur la dernière décennie, deux produits ont reçu l'essentiel du soutien politique du gouvernement : le coton et le riz. Un quart du budget gouvernemental alloué à l'agriculture aurait concerné le riz (projets d'irrigation et subventions aux intrants) (MAFAP, 2013).

Le coton reste malgré tout un secteur phare, les dépenses dans le secteur ayant plus que doublé entre 2009 et 2010. Les producteurs de maïs, de blé, de mil et de sorgho ont également reçu des subventions aux intrants mais à une échelle bien inférieure. La production de bétail a également reçu un appui léger par le biais de divers projets et programmes.



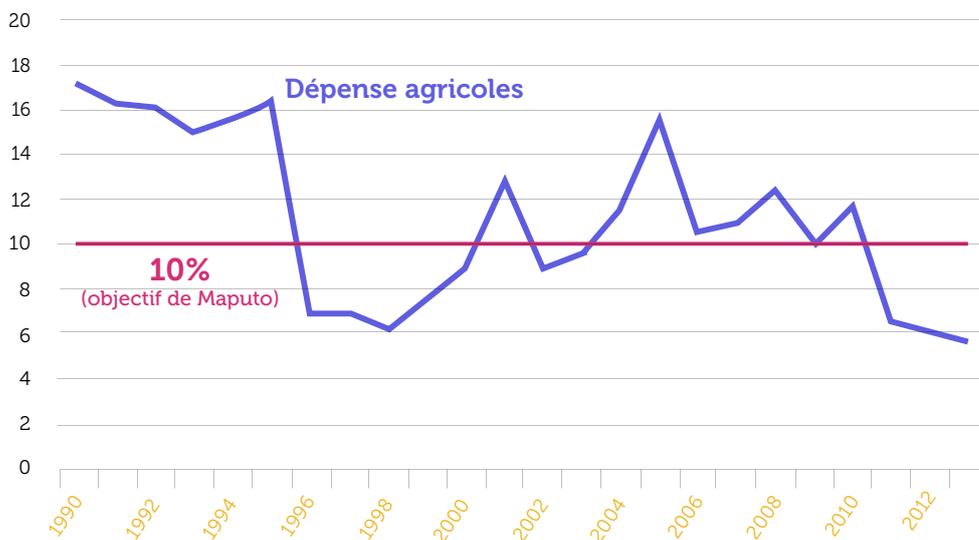
◆ Deux postes de dépenses prioritaires : Irrigation, subvention des intrants.

Parmi les pays du Sahel, le Mali détient l'un des plus grands potentiels d'irrigation. Mais c'est récemment que le gouvernement a pris la mesure de l'importance du changement climatique. En 2011, une politique nationale, une stratégie et un plan d'action contre le changement climatique ont été adoptés. L'irrigation serait la première destination des fonds publics agricoles au Mali : elle concentrerait près de la moitié des dépenses entre 2000 et 2010 (Resakss). Ces investissements sont pour une grande part le fait des bailleurs de fonds. Les investissements du gouvernement se concentrent ainsi sur les cultures irriguées, principalement sur une petite zone : le delta du Niger. A ceci s'ajoute un objectif de diversification des cultures commercialisées : céréales (riz, blé et maïs) mais aussi de fruits. Les efforts pour développer l'irrigation se poursuivent et s'accroissent actuellement.



Part de dépenses agricoles dans les dépenses publiques globales de 1990 à 2013 (en %)

Source Resakss, 2016



● L'Initiative riz (2008-2010)

L'initiative riz, étendue à d'autres céréales, est la principale réponse gouvernementale à la crise alimentaire de 2008 et inclut un grand nombre de mesures : soutien aux intrants (subvention à hauteur de 50%), crédit pour l'équipement, formation et vulgarisation principalement pour le riz, le blé et le maïs (recrutement de 300 agents). L'initiative riz vise à offrir un prix raisonnable au consommateur tout en permettant aux producteurs de bénéficier de revenus suffisamment élevés. L'objectif est d'augmenter la production nationale pour limiter la dépendance aux importations. L'accent est donc mis sur la baisse des coûts de production.

Plusieurs observateurs décèlent une contradiction entre cette volonté et la poursuite d'une stratégie de facilitation des importations par des subventions sur la TVA et les droits de douanes. Selon le programme de suivi des politiques agricoles et alimentaires africaines de la FAO (le MAFAP), la production rizicole pourrait augmenter encore plus vite si les politiques commerciales en faveur des consommateurs urbains ne venaient pas tirer les prix à la baisse. Pour autant, l'Etat s'est félicité des résultats de cette politique, l'objectif d'augmentation de la production du riz ayant été effectivement atteint selon les statistiques officielles. L'initiative riz a également permis d'apporter un soutien à la production de coton, de mil et de sorgho.

● Contrôle de la filière coton

Les producteurs de coton bénéficient également de politiques de soutien. L'appui est fourni sous la forme d'une combinaison de politiques de fixation des prix du coton et de subventions aux intrants. Une tentative de libéralisation du secteur, qui reste encore fortement contrôlé par l'Etat, a été engagée et un programme de développement stratégique de la filière coton défini (2013-2018).

Celui-ci comprend la facilitation du crédit, des subventions aux intrants et la garantie des prix à la production. L'appui budgétaire important à la filière coton contraste avec l'objectif affiché de diversification face à la dépendance alimentaire du pays aux cours des denrées sur les marchés internationaux. Un défi majeur reste la privatisation de la Compagnie malienne du développement des textiles. Le processus décidé en 2001 (Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton) et initié en 2003 n'a toujours pas abouti, et la situation apparaît incertaine.

● Elevage et pastoralisme

Le Mali est le deuxième plus grand pays d'élevage de la CEDEAO (après le Nigéria) et le premier pays exportateur de bétail de la région. Cependant, sur la période 2000-2010, le secteur élevage a reçu moins de 8% des dépenses publiques agricoles alors qu'il contribue pour un quart voire un tiers du PIB agricole selon les années et qu'il constitue le troisième produit d'exportation. Selon le MAFAP, la filière bovin en particulier est malmenée au regard de son poids dans l'économie agricole, elle ne fait pas l'objet de suffisamment d'attention et de soutien de la part du gouvernement. Concernant les droits des pasteurs, la charte pastorale adoptée en 2001, a semblé marquer une réelle avancée.

Cette loi reconnaît notamment les droits d'accès des éleveurs mobiles aux ressources pastorales et sécurise leur mobilité. Pour les éleveurs il s'agit d'une reconnaissance officielle de leurs droits. Dans la politique de développement agricole (2013), le droit à la mobilité est également reconnu. Mais de nombreux éleveurs regrettent la faible application de ces textes et dispositions.

À leurs yeux, les politiques d'élevage traduisent une idéologie dominante parmi les élites, selon laquelle l'élevage « moderne » (entendu comme modèle de production industriel) est le seul moyen pour satisfaire la demande croissante en viande et lait des villes au Mali. Cette conception préside à la mise en place de nombreux programmes visant une intensification des systèmes d'élevage inspirée des pays tempérés. Pourtant, le potentiel de production des éleveurs liés à la tradition est considérable, pour peu que des efforts soient réalisés en matière d'accès aux ressources pastorales, de mesures protégeant la mobilité pastorale, de transformation de la production, de connexion avec le marché ou encore de mesures de prévention et de gestion des crises pastorales.

● Le foncier

Le Mali a conservé le principe de domanialité hérité de l'époque coloniale, comme ses voisins d'Afrique de l'Ouest : à 95% les terres relèvent du domaine privé de l'État. Il peut donc en jouir et l'affecter à qui bon lui semble. Il n'y a pas eu de transfert de patrimoine foncier aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Le Mali est en retard par rapport à des pays qui ont reconnu les droits coutumiers et mettent en œuvre les réformes nécessaires (Bénin, Burkina Faso, Niger, Madagascar). La croissance démographique, l'urbanisation, le front agricole et le dérèglement du climat exercent une pression accrue sur la terre. Cette pression se traduit par le développement de tensions et de situations de conflits (agriculteurs/éleveurs, exploitations familiales/investisseurs).

● Depuis 2006, des efforts sont consentis pour adopter une nouvelle politique foncière

Dans le sillage de la LOA. Depuis 2014, un nouveau cadre juridique se déploie, qui prend en compte la décentralisation, la société civile, les administrations et le secteur privé et qui reconnaît les droits coutumiers. La politique foncière agricole adoptée le 31 décembre 2014 vise à « assurer l'accès équitable de tous les producteurs maliens (hommes et femmes) et des autres utilisateurs aux terres agricoles bien gérées et sécurisées dans un environnement de bonne gouvernance foncière afin de favoriser des investissements publics, communautaires, individuels et privés maîtrisés susceptibles de rendre les différentes formes d'exploitation plus performantes et viables dans une perspective de souveraineté alimentaire durable ».

Le processus d'élaboration de cette politique foncière agricole a tenté de prendre en compte les revendications des paysans qui se sont exprimés lors du dialogue politique organisé dans toutes les régions du pays aux côtés des autres acteurs du foncier. Cependant les conflits persistent sur les zones irriguées et les points de rencontre entre espaces agricoles et espaces pastoraux. La question de l'accaparement des terres continue de se poser également dans certaines zones fertiles comme l'Office du Niger.

● Financement

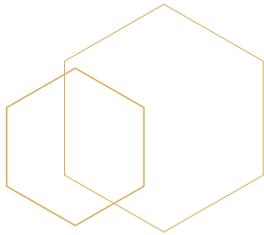
Les agriculteurs ont très peu accès au financement bancaire au Mali comme dans les pays voisins. La Banque nationale de développement agricole (BNDA) en priorité puis la Banque malienne de solidarité (BMS) assurent la majorité des financements agricoles (élevage compris). La BNDA offre directement des produits financiers à tous les acteurs des filières agricoles. Elle refinance aussi les institutions de microfinance dans les zones de production. Les octrois de crédit de la BNDA dans les zones rurales se sont effondrés entre 2006 et 2008, au moment de la crise du secteur cotonnier et du fort endettement des intervenants des deux grands sous-secteurs, le riz et le coton. Les institutions de microfinance également financent en majorité les filières riz et coton. Le secteur de la microfinance est dominé par deux grands réseaux, Kafo Jiginew et Nyèsigiso. En 2006, on estimait le taux de pénétration de la microfinance à 15 % de la population (Banque mondiale, 2008). Les crédits accordés aux éleveurs sont minoritaires et touchent pour beaucoup au petit élevage et à des activités d'embouche et de commercialisation.

● Le Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA)

Dans le sillage de la LOA, le gouvernement a institué en 2010 un Fonds national d'appui à l'agriculture. Il commence seulement à être opérationnel et dispose pour le moment d'un budget limité.

Ce fond est censé être abondé par l'Etat, ses partenaires techniques et financiers, les collectivités ainsi que les organisations de producteurs. Il devrait permettre de réduire les taux d'intérêt des crédits octroyés aux acteurs des filières agricoles et d'élevage et de sécuriser les banques et institutions de microfinance en charge de distribuer des crédits en zones rurales (fonds de garantie). Le FNAA prévoit aussi un guichet pour couvrir les catastrophes naturelles et un guichet « appui à la modernisation de l'Agriculture » dont les contours doivent être précisés.

Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire



Dans les dernières décennies, la récurrence des crises alimentaires et la persistance de l'insécurité alimentaire au Mali ont incité l'Etat malien à mettre en place des instruments spécifiques de prévention et de gestion des crises. Il est aujourd'hui équipé d'un Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA).

Un système d'alerte précoce (SAP) avait été créé dès 1986 et permet à l'Etat de détecter suffisamment tôt les premiers signes de la survenue d'une crise ou d'une mauvaise récolte. Par ailleurs, l'Etat a progressivement mis en place un important dispositif de stockage composé

- (i) du stock national de sécurité alimentaire (SNS),
- (ii) du stock d'intervention de l'état (SIE) ;
- (iii) des stocks villageois (banques de céréales) au niveau de chacune des 703 communes du Mali.

En 2016, un Plan national de réponses aux difficultés alimentaires a été adopté pour renforcer ce système de prévention et de réponse aux crises.

● Le Stock national de Sécurité

(SNS)

D'une capacité optimale de 35 000 tonnes physiques (composé uniquement de mil et de sorgho - le stockage du maïs étant à l'étude) et d'un fonds de sécurité alimentaire (équivalent à 25 000 tonnes physiques) a pour but de faire face à des crises alimentaires en attendant l'arrivée des importations ou des aides extérieures. Cofinancé par les bailleurs de fonds internationaux, il est soumis à un code de gestion (en cours de révision) relativement contraignant pour l'Etat puisque son utilisation requiert l'accord des donateurs.

Le renouvellement partiel du stock chaque année se fait sur achats locaux et sur les récoltes en cours, et permet ainsi selon l'Etat de réguler le marché en période de soudure.

Durant la crise alimentaire de 2004/5 le SNS a toutefois été insuffisant pour répondre aux besoins. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de la mise en place, en plus du SNS, d'un stock additionnel appelé « Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) ».

● Le Stock d'intervention de l'Etat

(SIE)

D'une capacité optimale de 25 000 tonnes et composé principalement de riz (destiné généralement aux populations urbaines vulnérables) ce stock permet la vente de céréales à prix modéré (90%) en complément du SNS.

Il a été conçu pour intervenir sur les marchés en vue de juguler les fortes augmentations des prix et pour alimenter les stocks de proximité (ou « banques de céréales) au niveau des communes (décentralisation de la disponibilité des céréales).

Pour mieux harmoniser la gestion du SNS et du SIE, une relecture de leurs codes de gestion est en cours.

● Banques de céréales

Après la crise alimentaire de la campagne 2004/2005, le gouvernement a décidé de la mise en place, dans chaque commune, d'un système de stockage de proximité : les banques de céréales. Les banques de céréales ont une capacité de stockage allant de 20 à 40 tonnes et viennent combler l'absence de marchés céréaliers structurés dans plusieurs communes.

Le mécanisme est simple : la réserve est constituée pendant la période de récolte quand les prix sont bas, pour permettre une revente à prix raisonnables pendant la période de soudure quand les prix sont hauts.

Dans la pratique, cette variation intra-annuelle des prix n'est en réalité pas systématique. Couplée à d'autres difficultés liées à la gestion de ces banques, elle explique la faible viabilité de ces banques qui nécessitent le plus souvent d'importantes subventions. Ces banques de céréales sont cependant un des maillons essentiels du dispositif de régulation du marché à travers le stockage.

● Protection sociale contre l'insécurité alimentaire

Le Mali est l'un des premiers Etats d'Afrique de l'Ouest à avoir lancé une politique de protection sociale en 2002. Comme le taux de pauvreté est encore très élevé au Mali (près de 50%) et que l'insécurité alimentaire est chronique (25% de la population en insécurité alimentaire), des mesures nouvelles ont été prises dans le registre de la protection sociale. Il s'agit d'un début puisque aujourd'hui 78% de la population n'est touchée par aucun système de protection.

L'Etat dispose d'une panoplie d'instruments: distribution alimentaire, ventes à prix modéré, fermeture des frontières... Des actions de distribution d'espèces (cash transfer) existent depuis longtemps mais à une échelle réduite et habituellement dans des contextes de réponse à des crises humanitaires. Ces actions sont surtout le fait d'ONG ou de programmes d'urgence, et œuvrent généralement en rang dispersé.

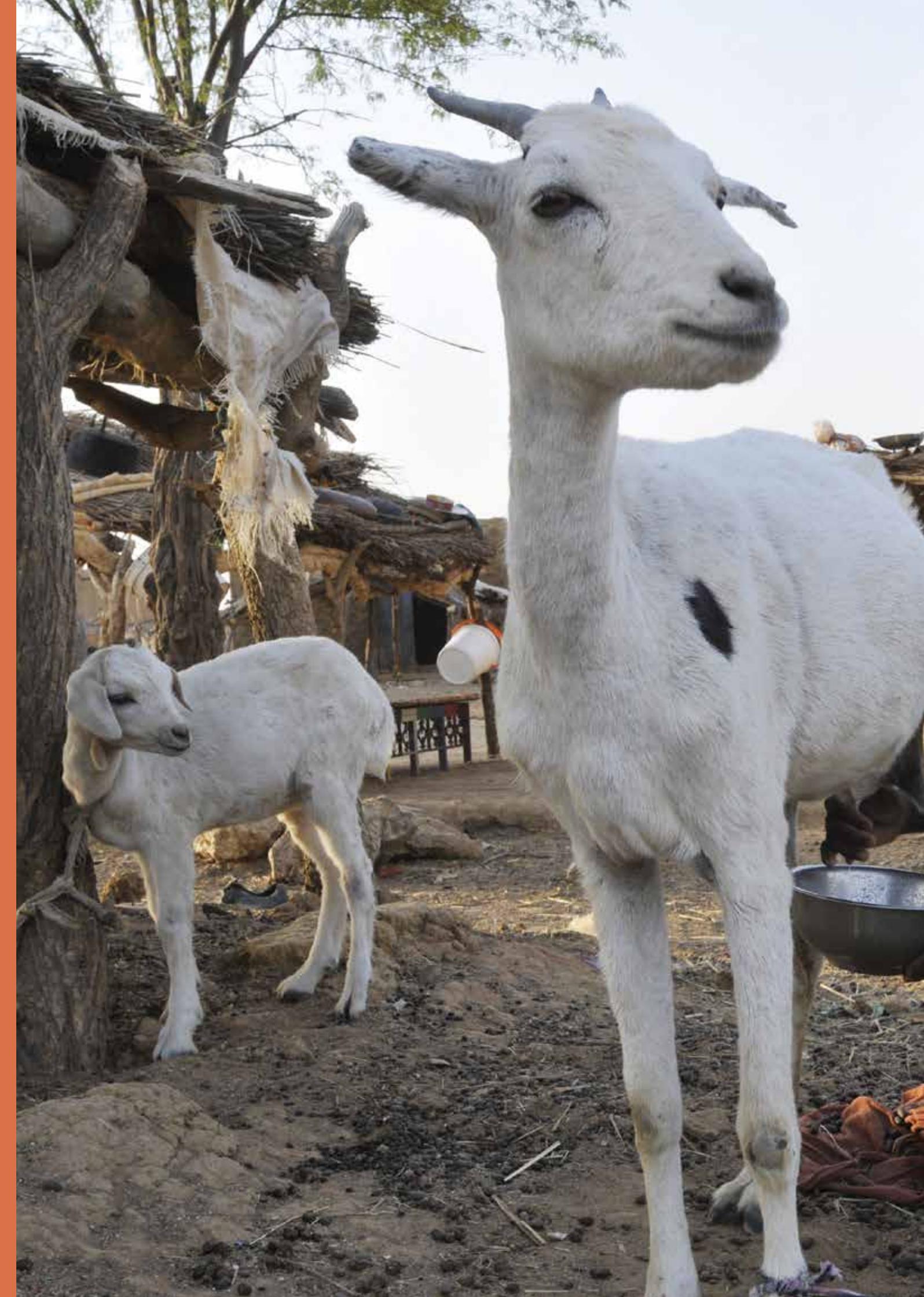
● L'ambition des nouvelles politiques de protection sociale

C'est de rendre les filets sociaux plus prévisibles, plus massifs et davantage intégrés aux politiques nationales. Un budget important et en forte croissance y est consacré

Depuis 2013, le programme de transferts inconditionnels Jigisemejiri a été mis en place pour protéger 57000 ménages (près de 10% de la population). Des programmes de distribution de kits nutritifs aux enfants ont été mis en place également.

En matière d'alimentation scolaire, une politique a été adoptée en 2009, elle touche 350 000 enfants, mais se heurte à des difficultés d'organisation et de pérennisation (financement des programmes). Le principal problème de la protection sociale est qu'elle est coûteuse, principalement financée sur ressource extérieures et insuffisamment conçue pour sortir durablement les populations de la pauvreté.





A young boy is kneeling on the ground, milking a white cow. He is wearing a striped shirt and a yellow and red cloth around his waist. The background is a mud-brick wall. An orange hexagonal graphic is overlaid on the right side of the image, containing the text '03' and 'Politiques agricoles au Burkina-Faso'.

— 03 —

**Politiques
agricoles
au Burkina-Faso**

Contexte

● Un pays de jeunes et d'agriculteurs

Le Burkina Faso est un pays enclavé et de petite taille. Comme ses voisins, il connaît un taux de croissance de sa population record de 3%, si bien qu'il est passé de 4 à 18 millions d'habitants entre l'Indépendance et aujourd'hui. Près de la moitié d'entre eux est âgée de moins de 14 ans. La population, faiblement urbanisée, vit très majoritairement de l'agriculture (80%).

Elle est concentrée dans les campagnes au Sud du pays où les terres sont plus arrosées. Cette économie agricole est très dépendante du climat et des cours internationaux des matières premières (or, pétrole, coton, riz notamment).

● Une bonne performance économique

Dans la dernière décennie, le Burkina Faso a connu relativement de bonnes performances économiques, affichant notamment un taux de croissance moyen de 6% par an. Les performances de la filière coton, moteur économique du pays mais surtout le boom de l'or apparu au tournant des années 2010 n'y sont pas étrangers. En 2015, l'or et le coton représentaient la quasi-totalité des exportations. Le Burkina Faso est devenu le 4^{ème} producteur d'or d'Afrique en quelques années. Le budget global du Burkina Faso a ainsi doublé entre 2006 et 2013, passant d'environ 1000 à 2000 milliards de CFA (SAPAA, 2014). Cependant le Burkina Faso reste un des pays de la région qui reçoit le moins d'investissements directs étrangers. De plus, malgré son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA, l'économie burkinabé est peu intégrée et le pays commerce plus avec l'Asie et l'Europe qu'avec ses propres voisins.

● Le taux de pauvreté reste parmi les plus élevés du monde

En 2010 43,9 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté. Près d'un quart de la population est sous-alimentée. 70% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour en 2012 (Banque mondiale). Les taux de pauvreté peuvent dépasser les 60% dans les zones rurales, le Nord et l'Est du pays.

Les inégalités sont très marquées. Cette cohabitation d'une forte croissance et d'une pauvreté persistante est un phénomène singulier que certains économistes ont qualifié de « paradoxe burkinabé » et que l'explosion démographique ne suffit pas à expliquer. L'APD reste très importante dans les dépenses publiques mais sa part diminue à mesure que le PIB croît. Les bailleurs de fonds ont contribué longtemps par exemple à deux tiers du budget consacré à l'agriculture, même si durant la période de la crise, l'État a pris le relais après le gel de plusieurs aides.

● Des progrès importants ont été enregistrés en matière de santé et d'éducation

La mortalité infantile et maternelle ont été fortement réduites, et l'espérance de vie a augmenté.

Relativement au Mali, le Burkina Faso connaît de bonnes performances en matière d'éducation : en 2014, on estime que huit enfants sur dix sont scolarisés dans le primaire et la moitié dans le premier cycle.

Presque trois quarts des adultes sont aujourd'hui analphabètes, tandis que le taux d'alphabétisation des jeunes hommes (15 à 24 ans) est de 47% et de 33% pour les femmes (UNICEF, 2008-2012).

L'agriculture au Burkina-Faso

● Un pays d'agriculteurs

Le secteur agro – sylvo – pastoral emploie huit personnes sur dix. Quelques chiffres éloquentes brossent le tableau général (PNDES, 2016) :

- Le secteur primaire représente entre 28 et 31% du PIB.
- La plupart des exploitations sont familiales et s'étalent sur moins de 5 ha (pour 72% d'entre elles)
- On considère que moins de 20% de la production globale est commercialisée.
- 70% des producteurs n'emploient que des outils manuels (MAH, 2008).
- L'incidence de la pauvreté est de 47,5% en 2014.

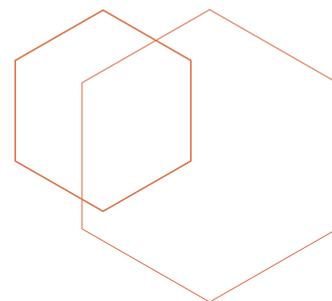
La production céréalière a connu une bonne croissance depuis la crise de 2008 : 2% par an entre 2011 et 2015. Toujours selon le PNDES, le taux de couverture des besoins céréaliers en 2015 est de 96%. Les principales productions vivrières sont d'abord le mil et le sorgho, bases de la nourriture dans les zones rurales puis le maïs et le riz, bases de la nourriture dans les villes. Le coton est la principale culture de rente. Viennent ensuite le sésame (en développement important), puis l'arachide et le soja.

Le Burkina Faso produit également beaucoup de fruits et légumes, dont les principaux sont la mangue, la banane, la papaye, l'anacarde et les agrumes. Comme dans les pays voisins, l'agriculture est pénalisée par le prix élevé des intrants, le faible accès au crédit (moins de 15 % des producteurs y ont accès) et à l'irrigation, le mauvais état des routes, le flou qui entoure le droit à la terre.

● La « sahélistation » du Burkina Faso

L'agriculture est fortement dépendante du climat et du niveau des pluies. L'irrigation est faiblement répandue : seule la moitié des terres irrigables sont aménagées et 7% du potentiel d'eau pour l'irrigation serait utilisé. Or celles-ci se raréfient au Burkina Faso comme dans toute la bande sahélistienne.

On observe d'années en années un repli de l'isohyète vers le sud, un relèvement des températures extrêmes, une action accrue des vents. Ceux-ci entraînent une réduction du couvert végétal, une dégradation des terres, et une réduction des eaux. Subissant de plein fouet les effets du dérèglement climatique, le pays connaît des catastrophes naturelles et crises humanitaires de plus en plus fréquentes, comme les inondations de 2009 et 2010, et la sécheresse en 2011. Entre 1991 et 2009, le pays avait dû affronter 11 inondations de grande ampleur et 3 sécheresses. On parle de « sahélistation » progressive du Burkina Faso.



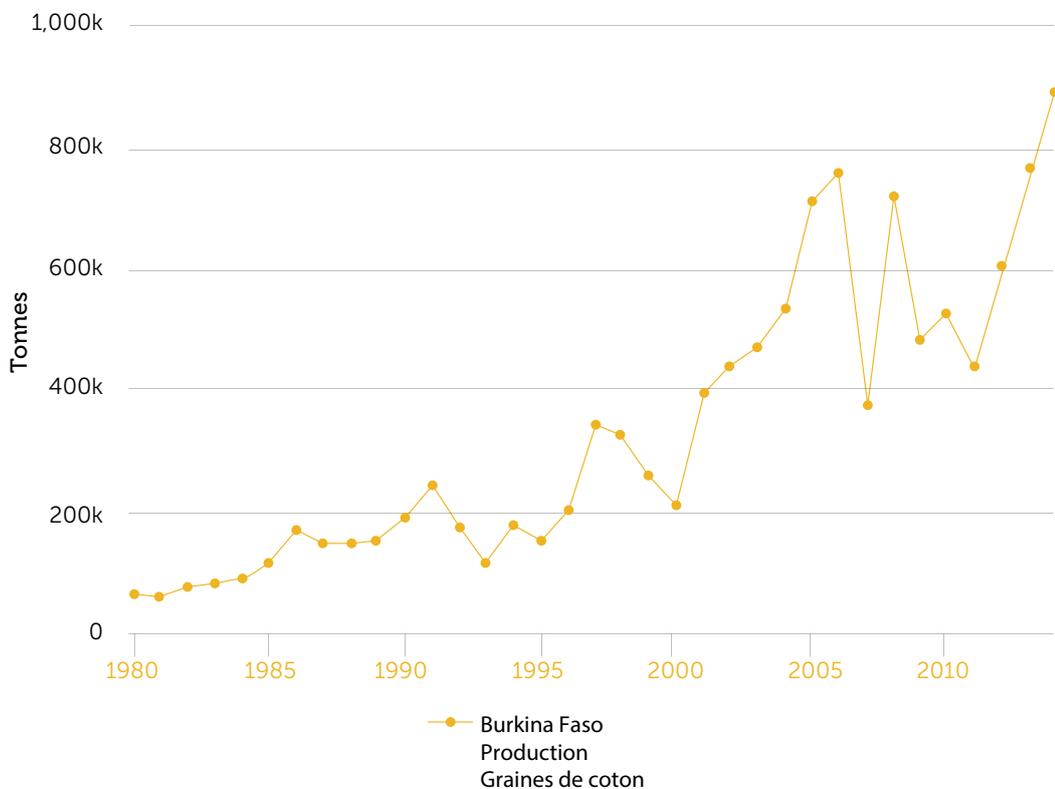
● La filière coton

Elle a connu des crises mais reste considérée comme une locomotive de toute l'économie du pays. Le Burkina Faso en est un des plus gros producteurs d'Afrique. Celui-ci est cultivé sur plus de 500 000 ha, essentiellement en coton BT (variété génétiquement modifiée) depuis 2003. Il s'agit d'une des premières et des plus grandes superficies dédiées aux OGM en Afrique (la deuxième).

Ce choix du transgénique est aujourd'hui remis en cause pour des raisons non de rendement mais de qualité de la fibre obtenue à partir de la semence OGM (développée par Monsanto). Dans un passé pas si lointain, le coton pesait pour plus de la moitié des exportations du Burkina Faso, il en représente aujourd'hui 15% (2012), à cause notamment de l'ampleur des exportations aurifères.

Évolution de la production de graine de coton

Source FAOSTAT



● L'élevage

Ce secteur représente le deuxième pilier de l'économie agricole burkinabé et le troisième poste d'exportation du pays après l'or et le coton. Sa part dans le PIB est en croissance dans les dernières années.

Avec 30 millions de têtes de bétail en 2009 (principalement caprins (38%), bovins (27%), ovins (25%)), le cheptel se place au second rang des pays de l'UEMOA en importance, derrière celui du Mali. L'élevage repose principalement sur un système de pâturage extensif et familial (pastoralisme transhumant, système agropastoral).

On estime que seulement 2 à 5% des élevages situés dans la périphérie des villes utilisent une démarche plus intensive (surtout pour l'embouche bovine). La transformation à des fins de boucherie ou de charcuterie reste très peu développée et limitée aux boucheries spécialisées de la capitale Ouagadougou.

Les abattoirs frigorifiques dans le pays se comptent sur les doigts d'une main. Compte tenu du potentiel, la production laitière locale reste faible même si on dénombre près de 200 laiteries réparties sur le territoire national. Il est difficile aujourd'hui de répondre à la demande croissante en produits laitiers de la population (lait, yaourt, fromage...).

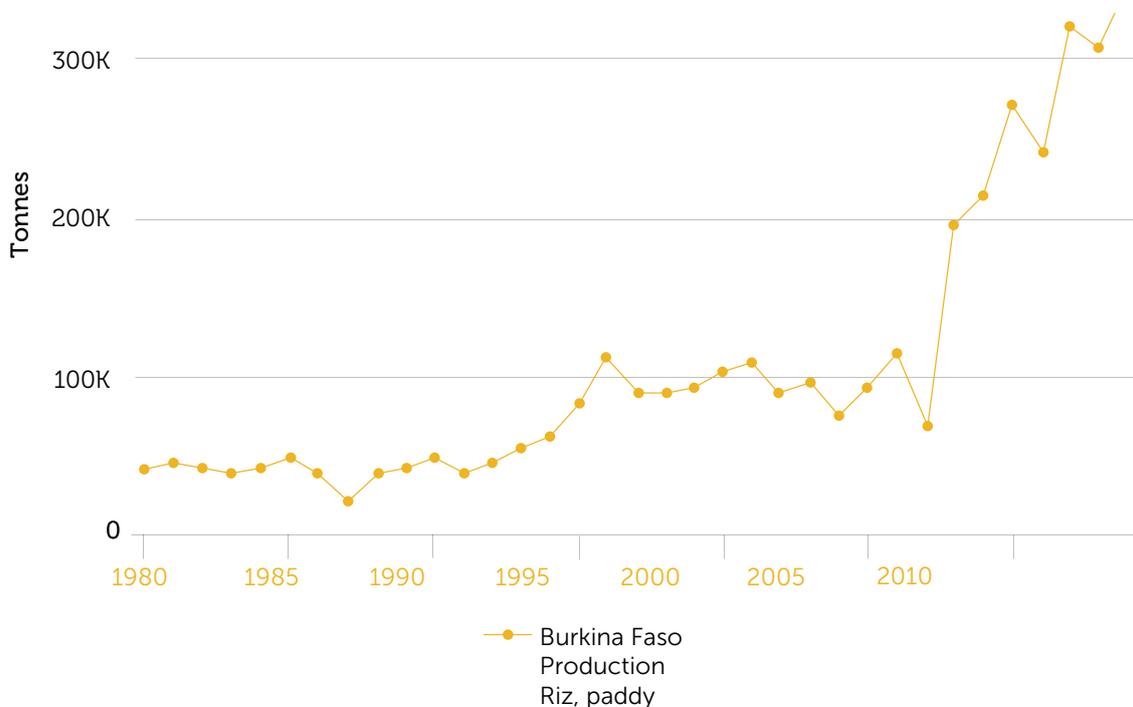
● La production de riz

Elle a connu une importante croissance après la crise alimentaire de 2008. Elle est pour beaucoup due à l'extension des surfaces emblavées. Cependant, comme la demande en riz augmente fortement, l'offre ne couvre que 58% des besoins de la population (DGPER 2012). Les plaines rizicoles, les plus importantes sont le Sourou, Bagré, la vallée du Kou et la plaine de Banzon. Le riz produit provient à 53% de la riziculture irriguée et à 42% de la riziculture en bas-fonds non aménagés (le reste en pluvial strict). Les rendements moyens sont d'une tonne/ha pour le riz pluvial et s'élèvent à 5 tonnes pour le riz irrigué.

Le niveau de structuration de la filière est relativement avancé : une interprofession existe depuis 2001, le CIRB, qui rassemble des organisations représentatives de producteurs (UNPRB), transformateurs (UNERIZ), commerçants (ANACOR-BF), transporteurs (OTRAF). L'étuvage du riz est une pratique rependue au Burkina Faso et les étuveuses constituent un débouché important pour les OP. La SONAGESS est un débouché public, mais de faible importance.

Évolution de la production du riz paddy

Source FAOSTAT



Le boom spectaculaire du sésame

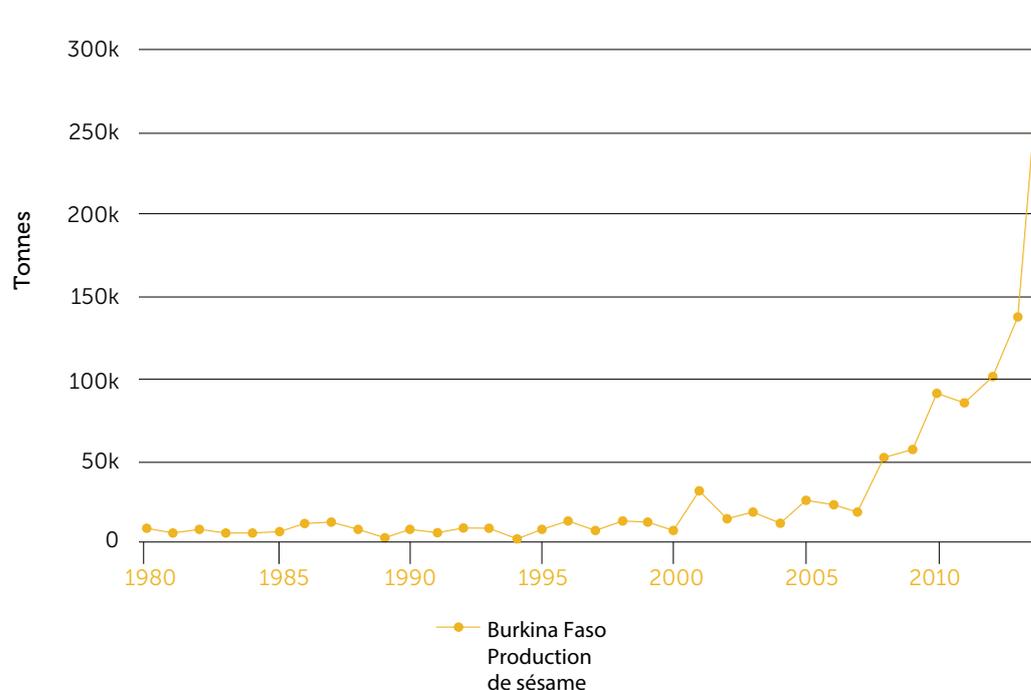
Culture marginale il y a quelques années, le sésame est devenu très rapidement le deuxième produit agricole d'exportation du pays (depuis 2010). Les volumes exportés ont décuplés et les superficies consacrées à cette culture multipliées par 5, si bien qu'elle devient une culture de rente alternative ou concurrente au coton.

Peu coûteuse à produire, relativement tolérante à la sécheresse, et très rentable, cette filière d'exportation connaît un engouement qui ne se dément pas. Il se cultive aujourd'hui dans presque toutes les régions du pays.

Les acquis demeurent fragiles car les circuits de commercialisations sont encore peu maîtrisés par les producteurs et les semences peu renouvelées, mais les opportunités sont importantes vu la demande forte sur le marché international.

Évolution de la production de sésame

Source FAOSTAT



Organisation du monde rural

Le mouvement paysan est important et morcelé au Burkina Faso. La confédération paysanne du Faso (CPF), regroupant une quinzaine d'organisations dont l'UNPCB (coton), l'UNPRB (riz), la FEPAB etc. est reconnue aujourd'hui comme l'interlocuteur principal de l'Etat concernant l'élaboration des politiques agricoles. Certaines OP anciennes, telles que la FENOP, la FNGN, la FEPASSI etc. n'en font cependant pas partie à ce jour.

La CPF s'est impliquée depuis sa création en 2001 sur le suivi de la politique foncière (PNFSMR), sur l'élaboration du PNSR, la politique de conseil (SNVACA), sur la réglementation sur les interprofessions et s'est illustrée en appelant le gouvernement à concevoir une loi d'orientation agricole (LOASPH). Le processus ayant conduit à l'adoption de cette loi en 2015 émane principalement d'une demande du mouvement paysan.

Historique des politiques agricoles

◆ La période de 1960 à 1980 : interventionnisme de l'Etat

Cette période est marquée par une forte implication de l'Etat dans les fonctions de production (conseil et appui aux exploitants), de transformation (installation d'unités de transformation) et de commercialisation des produits agricoles (office de commercialisation chargé de la collecte et de la commercialisation des produits agricoles et rôle de soutien à la stabilisation des prix). L'Etat met également en place des stocks de céréales et distribue des semences à bas prix afin de venir en aide aux populations pendant les périodes de soudure. Pendant de nombreuses années après l'indépendance, le pays était excédentaire en céréales, d'où la priorité donnée aux cultures de rente. La grande sécheresse de 1972/1973 a été un traumatisme. Elle accentue l'implication de l'Etat et conduit au monopole de la collecte primaire des céréales puis de la commercialisation. A la fin des années 1970, on assiste à un dérapage économique qui a conduit à la révolution : dépenses immodérées, mauvaise gestion, etc.

◆ Les années 1980 sont singulières au Burkina Faso

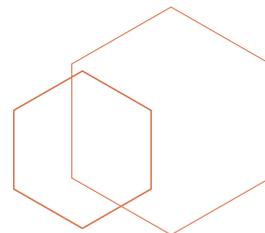
La « Révolution » d'août 1983, menée sous l'égide du leader charismatique Thomas Sankara, a donné lieu à une politique agricole volontariste (programme populaire de développement, PPD), fondée essentiellement sur la mobilisation populaire, la sensibilisation, la formation accélérée et l'encadrement du monde rural. Le PPD accordait la priorité à l'agriculture et à l'eau (44 % des investissements). Un accent fort était mis sur le consommateur local. La politique du CNR a donné des résultats, d'où sa reconduction sous la période du front populaire. A titre d'exemple, le taux de scolarisation est passé de 16 à 32% entre 1983 et 1988.

◆ Les années 1990

Elles sont marquées par les programmes d'ajustements structurels : libéralisation de la commercialisation et des prix des produits, privatisation de la quasi-totalité des entreprises publiques intervenant dans l'agriculture, suppression des monopoles d'importation et d'exportation, des mécanismes de fixation des prix, des subventions aux intrants, levée des barrières non tarifaires, réduction des taxes aux frontières, suspension des recrutements des agents de l'Etat. Le bilan du PAS est décevant : baisse de l'investissement public non relayée par l'investissement privé, aggravation de la pauvreté entre 1994 et 2003. En 1994 a lieu la dévaluation du FCFA de 50%, conduisant à une augmentation des exportations du bétail, mais aussi à une augmentation des prix des intrants. A partir de la dévaluation, le Burkina Faso renoue avec la croissance.

◆ À partir de 2000

Le nouveau mot d'ordre est la « lutte contre la pauvreté ». Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est signé avec les partenaires en contrepartie d'allègements de dette. Il consacre un regain d'intérêt pour les secteurs sociaux de base (éducation, santé). Il visait comme objectif global de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010. De ce cadre découle toute la Stratégie du secteur rural (SDR). Durant ces années, des politiques sectorielles notamment pour l'irrigation ou le foncier (PNFSR) sont adoptées. C'est une période où les OP se structurent et sont associées à l'élaboration des politiques.



◆ En 2008

La crise alimentaire produit dans toute la région l'effet d'un électrochoc et conduit à des mesures d'urgence. Cette année, les taxes à l'import sont supprimées sur le riz, le sel, le lait. Des restrictions sont ordonnées sur l'export de céréales. Après la crise, on observe un retour aux subventions aux intrants (réduction du prix des engrais, distribution de semences améliorées) et une politique plus volontariste en faveur de la production de riz. Un contrôle des prix pratiqués par les importateurs est effectué sur certains produits sensibles : riz, huile, sucre, pain. (2011). Toujours en réponse à cette problématique alimentaire et urbaine, une stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) sera adoptée en 2012.

◆ En 2010

Une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » (SCADD), est adoptée comme nouveau paradigme de développement de long terme, dans laquelle le secteur agricole est considéré comme prioritaire. Sur le plan opérationnel, le PNSR (déclinaison burkinabé des PNIA, plan nationaux d'investissement agricoles élaborés dans tous les pays de la CEDEAO en liaison avec l'ECOWAP) est négocié : il prévoit notamment des facilité d'accès aux intrants et aux financements, des aménagements de périmètres irrigués, la mise en valeur de bas-fonds, la construction de magasins d'entreposage et de stockage.

Au travers du PNSR, des investissements privés sont facilités et négociés en lien avec la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) que le Burkina Faso a rejoint en 2012.

◆ En 2014 et 2015

Le pays connaît des soubresauts politiques importants : insurrection populaire, exil de Blaise Compaoré, gouvernement de transition puis coup d'état en 2015. Durant cette phase les partenaires au développement vont geler un temps leurs financements, ce qui impactera les politiques et le budget.

En 2014 est cependant adoptée une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN). Celle-ci couvre aussi bien les dimensions de production (disponibilité) que de consommation (accès) et de nutrition. Elle constitue un socle important des politiques agricoles du pays aujourd'hui. En octobre 2015 est adoptée la loi d'orientation agricole par le gouvernement de transition (LOASPH).

◆ En 2016 : l'avènement du nouveau régime

Fin 2015 est élu le président Roch Christian Kaboré et institué le nouveau gouvernement. Le Plan National de développement Economique et Social (PNDES) remplace désormais la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) (2011-2015). Il s'appuie sur la vision «Burkina 2025», les orientations du programme présidentiel et prend en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les nouveaux domaines émergents.

Le Gouvernement burkinabé table sur une hypothèse de croissance moyenne de 7,7% et la création de 50 000 emplois par an, sur la période 2016-2020. Dans cette dynamique, il envisage une politique de développement de pôles de croissance régionaux, en vue de doter les régions à fort potentiel économique d'infrastructures modernes et d'attirer l'investissement privé. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement un nouveau PNSR, « phase II » est en cours de discussion.



Politique visant à soutenir la production

● Le PNDES

Jusqu'à 2015 les grandes orientations étaient fixées dans la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), elle-même déclinée dans le programme national du secteur rural (PNSR). C'est aujourd'hui le plan national de développement économique et social (PNDES) qui lui fait suite, accompagné d'un « PNSR II » en cours d'élaboration. Les objectifs globaux de ces plans pour les cinq ans à venir (d'ici 2020) sont la réduction de la pauvreté à moins de 35% (elle dépasse les 40% en 2015), misant notamment sur une très forte croissance économique (7,7%) et en particulier un accroissement de la production céréalière de 6,4% en moyenne par an et de la production des cultures de rente au rythme annuel moyen de 7,6% portée par des spéculations émergentes (sésame, stévia, moringa, etc.).

● Le PNSR

Celui-ci est l'avatar burkinabé du plan national d'investissements agricoles (PNIA) formulé dans chaque pays de la région CEDEAO dans le cadre de la politique agricole commune (ECOWAP). Le PNSR intègre les orientations de la politique de sécurité alimentaire PNSAN (2013) et de la politique de l'eau (PAGIRE) qui sont les principales stratégies et politiques du sous-secteur agricole, hydraulique et ressources halieutiques. Pour les années 2013 à 2015, des mesures spéciales avaient été prises à travers le PNSR, appelée « leviers et mesures à gains rapides » :

- (i) la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles ;
- (ii) l'aménagement et la valorisation de 46 700 hectares de périmètres irrigués ;
- (iii) l'aménagement et la mise en valeur de 35 000 hectares de bas-fonds ;
- (iv) la promotion des technologies innovantes d'irrigation ;
- (v) l'accompagnement des acteurs de l'agriculture dans l'accès aux financements ;
- (vi) la maîtrise de la volatilité des prix des produits agricoles par la construction de 54 magasins d'entreposage et de stockage des céréales.

Extrait du PNDES, 2016

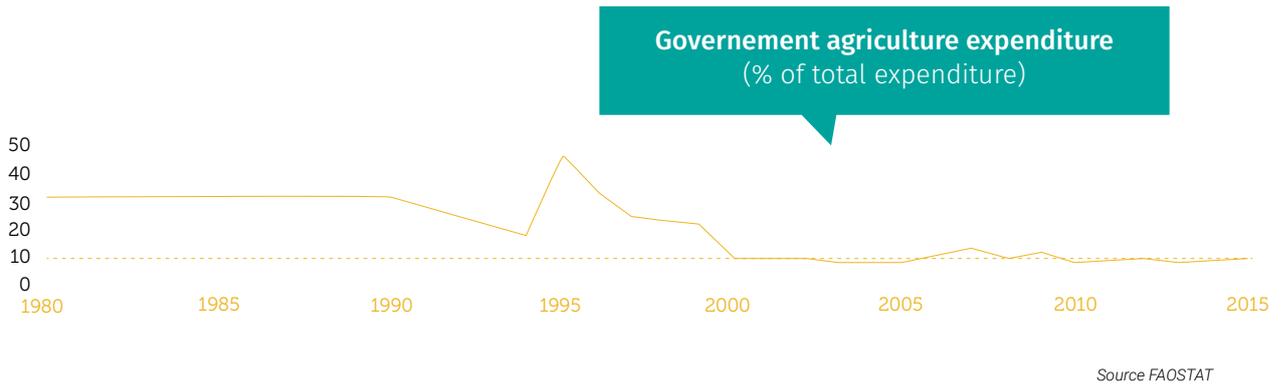
Au niveau du secteur primaire, la valeur ajoutée devrait connaître une croissance moyenne de 5,3% par an, avec une légère hausse à partir de 2018, portée par les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'agriculture tirera avantage entre autres, de l'opérationnalisation des agropoles (Samendéni-Sourou, Bagrépôle), ainsi que de celle de nouveaux pôles de compétitivités (pôle de croissance du Sahel, pôle éco touristique de l'Est, Zones économiques spéciales (ZES), etc.), de la mécanisation agricole, de l'augmentation des superficies aménagées, de la mise à disposition des intrants et équipements agricoles. Quant à l'élevage, il sera soutenu par l'intensification et l'augmentation des produits de l'élevage, l'encadrement et l'appui-conseil des acteurs du sous-secteur, ainsi que la prévention des maladies d'animaux et épizooties.

Un « champion de Maputo »

Le Burkina Faso est un pays réputé investir de manière importante dans son agriculture et respecter l'engagement des chefs d'Etats africains à dépenser au moins 10% de leur budget en faveur du secteur agricole. Le budget alloué à l'agriculture est passé de 170 à 280 milliards de CFA entre 2006 et 2013 (SAPAA 2014). Un regard sur le long terme montre cependant un déclin de la part des dépenses publiques allouées à l'agriculture (cf schéma Resakss, 2017).

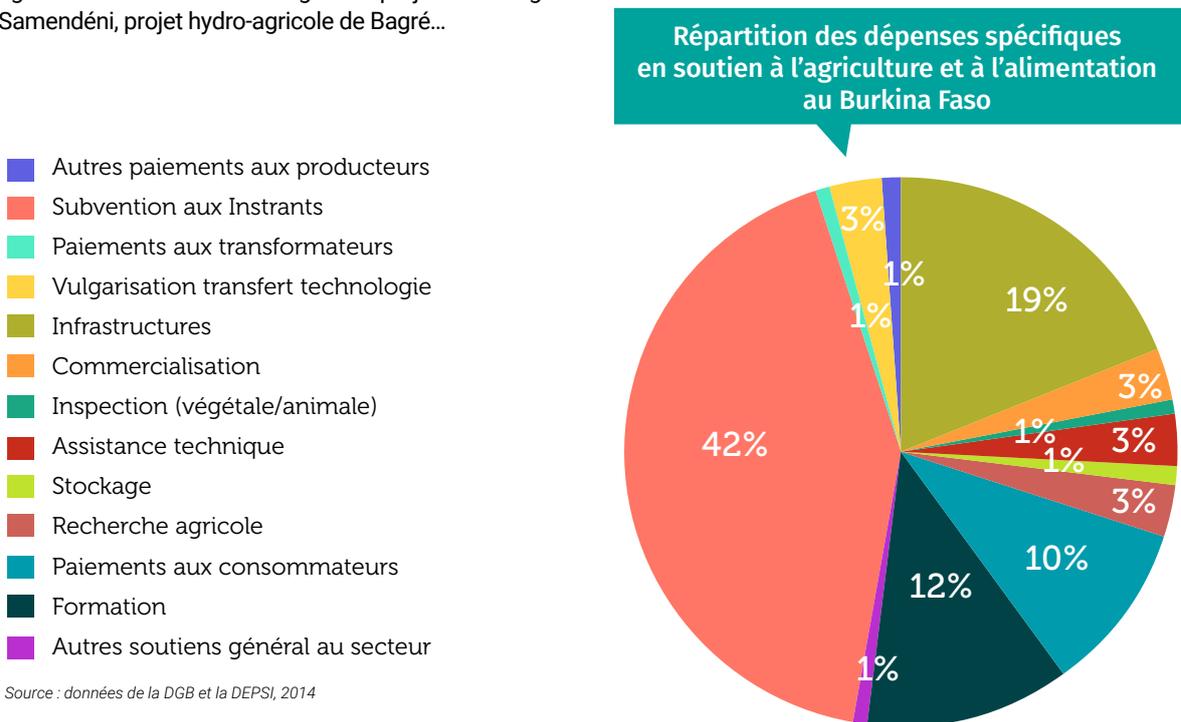
La tendance baissière du taux de dépenses allouées à l'agriculture se confirme sur la dernière période, 2006-2013, malgré la crise de 2008. Après la crise, les dépenses n'augmentent pas mais deviennent plus ciblées selon le SAPAA. Le poids des bailleurs de fonds en ce qui concerne les dépenses publiques agricoles serait lui aussi en déclin : les ressources extérieures seraient passées d'environ 70% à 40% des dépenses dans les dix dernières années.



Intrants, irrigation, coton, riz

Selon le SAPAA, le gros des dépenses publiques agricoles ces dernières années est principalement orienté vers l'irrigation et les subventions pour le riz et coton (semences, engrais, crédit). Ainsi, les intrants ont bénéficié de 42% des dépenses classifiées « spécifiques à l'agriculture », répartis presque équitablement entre intrants variables (recapitalisation des sociétés cotonnières, fonds de lissage du coton, crédits, engrais et semences aux producteurs de céréales) et intrants fixes (équipement de type irrigation en particulier pour les producteurs de riz). D'importants investissements ont été réalisés en direction des grandes infrastructures d'irrigation : projet de barrage de Samendéni, projet hydro-agricole de Bagré...

Le sésame ne bénéficie que de très peu d'appui budgétaire, alors qu'il pèse pour 20% dans les exportations agricoles. De même le sorgho et le maïs bénéficient de faibles soutiens politiques, en dépit de leur rôle pour la résilience. Ces arbitrages en faveur des intrants et de l'irrigation se payent d'un sous-investissement dans la recherche, tout comme la commercialisation et le stockage. Le schéma ci-dessous, tiré du SAPAA (2014) illustre bien la composition des dépenses agricoles ces dernières années :



◆ Pôles de croissance

Un axe fort de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, SCADD, repris aujourd'hui dans le PNDES consiste à aménager des « pôles de croissance et de compétitivité ». 5 pôles sont cités aujourd'hui de manière récurrente et ont déjà pour certains d'entre eux (comme Bagré) fait l'objet d'investissements considérables : il s'agit de 3 agropoles (Bagré, Samendeni et Sourou), le « pôle de croissance sahel » (mines & élevage) et un pôle touristique à l'Est du pays. Le projet pilote de Bagré, BAGREPOLE qui doit servir de modèle fonctionnel aux autres zones hydroagricoles, a pour but de structurer des chaînes de valeur sur des produits comme le riz, le maïs, la canne à sucre. Il consiste en un vaste aménagement hydroagricole dont un quart des terres est destiné à l'agriculture familiale et le reste à des investisseurs privés.

L'idée est ainsi de développer la production grâce à des partenariats publics privés. Sont ainsi prévus (ou déjà réalisés) des aménagements de terres, des infrastructures hydrauliques pastorales, et des facilités concernant l'accès à l'eau, aux intrants et aux équipements. D'autres filières peuvent être ciblées dans ces pôles, telles que la viande, les fruits et légumes, le sésame, dans une optique de réduction de la dépendance au coton. Les pôles de croissance cependant perçus par la société civile comme des options défavorables à l'agriculture familiale et comme des illustrations d'une politique qui mise exclusivement et irréaliment sur l'agrobusiness.

Agriculture familiale VS agrobusiness ?

« L'agrobusiness et la privatisation des services, souvent perçus comme une alternative pour le développement de l'agriculture de la sous-région, suscitent à la fois espoir et inquiétude chez les acteurs.

L'espoir repose sur la mobilisation des financements du secteur privé. Ces investissements du privé peuvent se faire au détriment des petits producteurs (par ex. : par l'accaparement des terres rurales, le désinvestissement public dans l'agriculture familiale, la dépendance des grandes entreprises et la concurrence immédiate et forte) ; ce qui constitue des inquiétudes. Malgré la faible présence d'investisseurs étrangers au Burkina Faso, la création de pôles de croissance agricole, notamment pour la production rizicole, et l'adhésion en juin 2012 au cadre de la coopération du G8 pour l'appui à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (NASAN) oriente davantage sur cette logique d'agro business.

La NASAN s'exécute à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR). Dès le début, la société civile a exprimé ses doutes par rapport à cette initiative notamment en raison de son manque de transparence et de son potentiel à porter préjudice aux petits producteurs africains (accès aux semences, foncier) (MCNEELY, 2013- AFSA, GRAIN 2015 – OXFAM, 2014).

Le Burkina Faso a également rejoint le mouvement SUN (Scaling-Up Nutrition) en juin 2011. Ce mouvement promeut la mise à l'échelle au niveau des pays les plus affectés, des interventions directes pour réduire la malnutrition ainsi que le développement de stratégies nationales multisectorielles pour s'attaquer aux causes de la malnutrition. Pourtant les critiques et mises en garde par rapport à cette approche mettant l'accent sur les « produits » commerciaux et les solutions de haute technologie à la malnutrition, plutôt que des solutions émanant des populations et enracinées dans les droits humains et l'équité, s'accroissent (FIAN, 2015). »

Analyse Contextuelle Commune(ACC)
des Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG), 2015.

◆ Soutien à la production de coton

Le coton emploie 15 à 20% de la main d'œuvre Burkinabé et les revenus de cette production rejaillissent directement ou indirectement sur une grande partie de la population. Le gouvernement subventionne toujours fortement cette filière via des incitations par les prix, et des dépenses publiques agricoles. Il justifie ce choix par le rôle du coton dans les exportations et sur l'emploi : le coton est traditionnellement un moteur de croissance pour l'agriculture et une locomotive pour l'économie du pays.

Par ailleurs les soutiens dirigés vers cette filière comme les intrants subventionnés rejaillissent sur d'autres filières comme le maïs ou d'autres produits entrant dans la rotation avec le coton. Certains observateurs se demandent cependant s'il ne serait pas plus approprié de rééquilibrer le soutien gouvernemental en faveur des filières céréalières et vivrières. La principale entreprise cotonnière, la Sofitex est l'acteur incontournable de la filière (elle couvre 80% de la production en 2009). L'Etat en est redevenu actionnaire principal depuis 2008. Le prix payé au producteur, réglementé, n'a cessé de croître depuis 2008.

◆ Soutien à la production de riz

La production de riz est encouragée depuis la crise de 2008, par des mesures commerciales aux frontières, des prix subventionnés et des dépenses publiques agricoles. En 2008, le Burkina a choisi de suspendre les droits de douane sur le riz. Concernant le contrôle des prix, l'Etat a d'abord fixé un prix plancher de 128 FCFA/kg au profit des producteurs en 2009 avant d'instaurer deux ans plus tard un prix plafond de 340 FCFA/kg pour les consommateurs du riz importé et 300 FCFA/kg pour les consommateurs du riz local.

Il existe également des garanties de prix minimums aux producteurs, par exemple dans le cadre d'achats institutionnels, réalisés par les autorités publiques pour approvisionner des cantines scolaires, les casernes, les prisons, etc. C'est ce que fait par exemple la Société nationale de gestion des stocks de sécurité. Les importateurs prennent généralement une marge importante qui pénalise le consommateur, mais qui protège en retour le producteur puisque les prix sont maintenus assez hauts. L'interprofession est un espace de négociation et de fixation de prix planchers.

Concernant les dépenses publiques agricoles, il s'agit de subventions sur les intrants (semences, engrais) et sur la mécanisation et d'investissement hydro agricoles, principalement sur les grands périmètres. L'objectif affiché dans la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) est l'autosuffisance. (La production ne couvrirait pas la moitié des besoins en 2011). La stratégie est prévue pour se déployer jusque 2018.

◆ Soutien à l'élevage

Le secteur élevage a été longtemps négligé mais les choses changent. Le Burkina Faso est doté d'une véritable Politique nationale de développement de l'élevage 2010-2015 (PNDEL) dont l'opérationnalisation est dictée par le Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE), adopté en 2000, actualisé en 2008 et réadapté en 2010.

Les axes forts de cette stratégie sont : le renforcement des capacités, la sécurisation foncière et gestion durable des ressources pastorales, l'accroissement de la productivité et de la production, l'amélioration de la compétitivité et de la mise en marché.

Les principales actions de la dernière décennie ont été : la mise en place d'un cadre juridique soucieux de sécuriser le pastoralisme (loi d'orientation relative au pastoralisme – LORP) ; la valorisation des zones à vocation pastorale ; l'amélioration génétique (viande et lait, insémination artificielle) ; la santé animale (éradication de la peste bovine par campagnes de vaccination obligatoire) ; l'alimentation du bétail (subvention SPAI en conjoncture de crise, construction en cours d'une usine, projet de stock de 50 000 tonnes). Il y a aujourd'hui au Burkina Faso un appui au secteur de l'élevage conséquent, mais insuffisamment investi dans l'aval : selon le SAPAA, les prix ne sont pas incitatifs pour les producteurs.

◆ Financement

Comme dans beaucoup de pays de la région, l'absence ou la cherté du financement est un des principaux freins au développement agricole. On considère que moins de 15% des producteurs ont accès au crédit (PNDES).

Le premier ministre a cependant annoncé en 2016 la création prochaine d'une banque nationale agricole. Il existe dans le secteur élevage un outil de financement original, le fonds de développement de l'élevage, (FODEL) qui associe les éleveurs à la gestion du fonds et tire en partie ses revenus de la filière elle-même (reversement d'une partie des taxes à l'exportation). On note des dispositifs d'assurance en expérimentation (PPP) à petite échelle. Une stratégie de microfinance agricole a été élaborée en 2005.

◆ Foncier

Une réorganisation foncière et agraire (RAF) a été adoptée en 2012. Elle vient compléter la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) adoptée en 2007, visant à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des conflits. Contrairement au Mali, le Burkina Faso a reconnu les droits coutumiers, et il est possible d'avoir des titres individuels ou collectifs.

Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire

● La politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN)

Adoptée en 2014, cette politique constitue un document de référence pour les politiques agricoles d'aujourd'hui au Burkina Faso. En effet, cette politique globale englobe aussi bien les enjeux de soutien à la production que les enjeux de soutien à la consommation.

Ses axes stratégiques sont les suivants : augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires ; renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs ; améliorer l'accessibilité physique et financière aux aliments ; améliorer l'état nutritionnel des populations ; renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Selon le SAPAA, 10% des dépenses spécifiques à l'agriculture ont été dirigées vers les consommateurs sur la période 2006-2013. Elles se sont réparties principalement entre le programme de gestion des stocks de sécurité, mis en œuvre par le gouvernement à travers la SONAGESS, (44,5 % de ces dépenses), et les projets de cantines scolaires de l'ONG Cathwell et du PAM.

● En cas de crise, un système de réponse bien rôdé

Le dispositif de prévention et de réponse aux crises se constitue d'un Stock National de Sécurité à base de céréales locales géré par la SONAGESS (35.000 tonnes sous forme physique + 25.000 tonnes sous forme financière), d'un Système d'Information sur les Marchés céréaliers (SIM), d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) et des structures chargées de la coordination et de l'analyse des informations sur la sécurité alimentaire. Le financement de cette politique est assuré à travers le fonds de développement céréalier (FODEC), lui-même divisé en deux : le Fonds d'Action pour la Sécurité Alimentaire (FASA) orienté sur les opérations d'urgence, et le Fonds d'Incitation, d'Animation et de Promotion du secteur céréalier (FIAP) orienté sur le développement (lignes de crédit, fonds de garantie dans les domaines de la production, la transformation, le stockage et la commercialisation).

Les ONG interviennent de façon notable dans le domaine de la sécurité alimentaire, mais leurs actions ne sont pas toujours suffisamment ciblées, réparties et coordonnées.

Parallèlement au stock de sécurité, il existe aussi depuis 2005 un stock d'intervention, de moindre envergure (10 000 T) davantage utilisé comme instrument de régulation du marché.

● Filets sociaux contre l'insécurité alimentaire

Malgré les besoins, et malgré le fait que l'insécurité alimentaire soit un problème d'accès principalement au Burkina Faso, il existe peu de filets sociaux : ils sont limités en envergure et largement dépendant de l'argent des donateurs. Entre 2014 et 2015, il s'agissait principalement de transferts monétaires et en nature vers les ménages vulnérables dans trois régions (Nord, Est et Centre-Est). Ces programmes reposent amplement sur des fonds extérieurs.

L'alimentation scolaire est cependant assez développée au Burkina Faso : il s'agit du principal filet de sécurité. Des actions ont également été déployées pour contrôler les prix des denrées de premières nécessité notamment les produits importés de grande consommation. Par ailleurs, de nouvelles boutiques proposant des produits alimentaires à prix social ont été mises en place. Une politique nationale de protection sociale a été adoptée en 2012.

● Politiques commerciales contre l'insécurité alimentaire

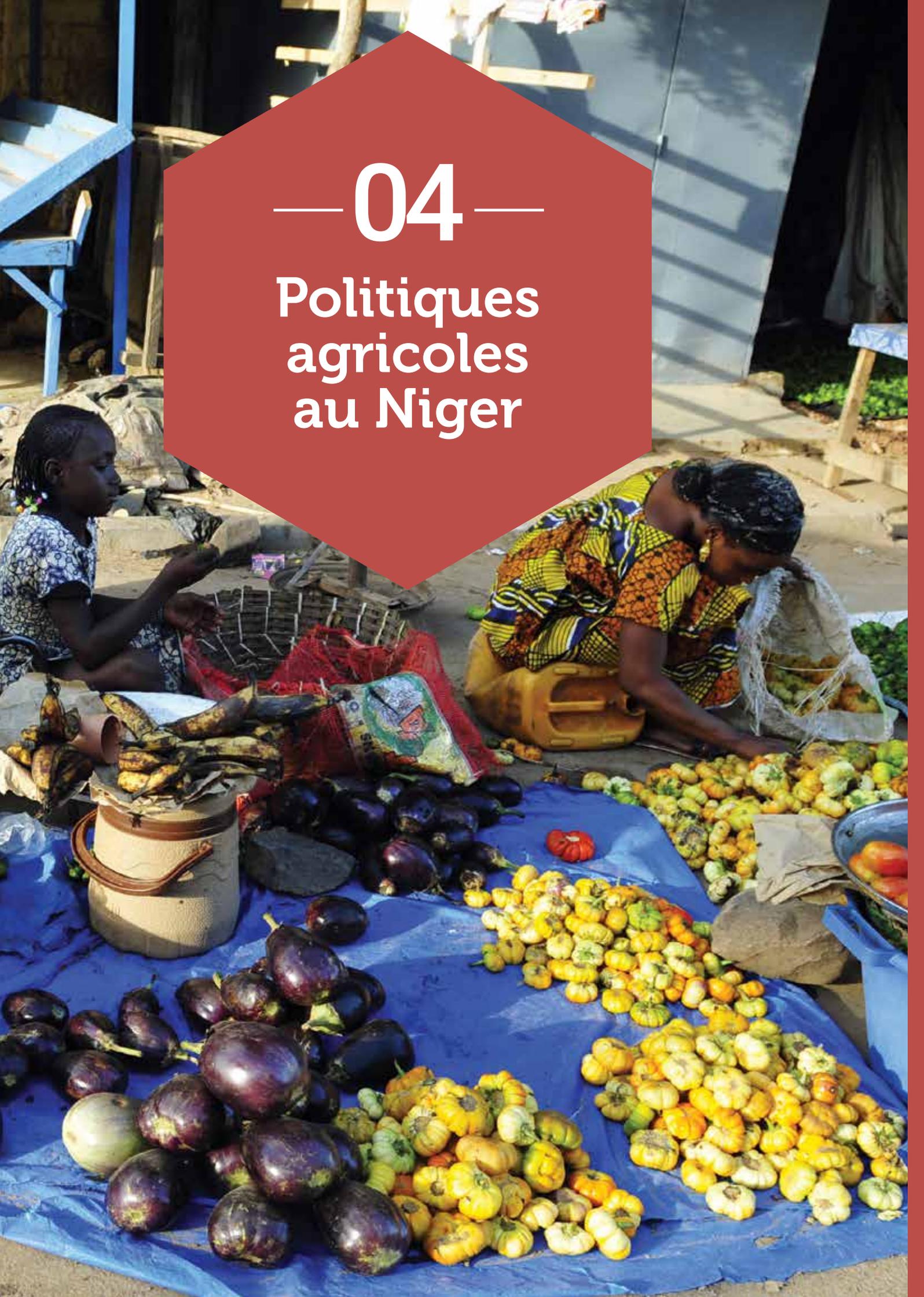
Le soutien aux consommateurs au Burkina Faso s'effectue également au travers de politiques commerciales (exemptions de tarifs par intermittence) ou de prix (prix plafond, boutiques témoin).

En temps de crise, comme cela a eu lieu en 2008, des mesures de contrôle des prix sont régulièrement prises aux frontières. Par exemple, en 2008, 2009, le tarif à l'importation sur le riz a été temporairement suspendu, un système de contrôle des prix au détailant a été mis en place pour le riz, la farine, le pain, l'huile comestible et le sucre et des ventes à prix bas de stocks de la SONAGESS ont été effectuées (SAPAA, 2013). Des interdictions d'exporter ont également été prononcées concernant les produits céréaliers pendant la crise alimentaire.



— 04 —

Politiques agricoles au Niger



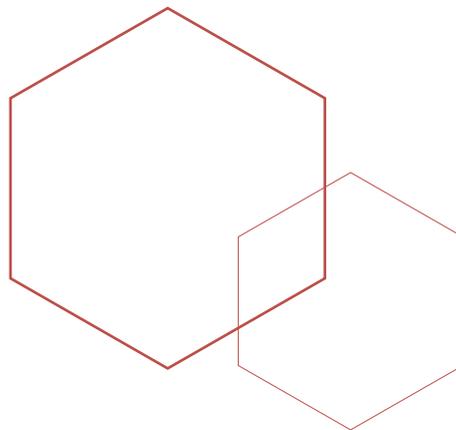
Situation de l'agriculture nigérienne

Le Niger est un pays d'Afrique subsaharienne dont l'économie repose avant tout sur l'agriculture, qui représente environ 40 % du PIB. L'industrie y est peu représentée, l'extraction et le traitement du minerai d'uranium constituant sa principale source de revenu. La population estimée à 15,2 millions d'habitants en 2010 est inégalement répartie.

Au nord, la zone saharienne aride couvre 75% du pays mais concentre moins du quart de la population dont l'activité principale est l'élevage. Le pays connaît un taux de croissance moyen significatif sur les 10 dernières années, mais il reste l'un des plus pauvres du monde avec un PIB de 2 \$ par jour par habitant. Le pays comprend une zone agro-pastorale au sud, suffisamment humide pour permettre une culture de céréales (principalement du mil), et une zone uniquement pastorale au nord. Le recours à l'irrigation est très limité (moins de 2 % des surfaces cultivées), ce qui rend très aléatoire la production agricole.

Le pays est largement dépendant des variations climatiques dans la mesure où la grande majorité des nigériens vit des activités agricoles et pastorales. Le secteur agricole emploie presque 85 % de la population active, essentiellement sous la forme d'une agriculture de subsistance et un élevage relativement dynamique. Les principales cultures d'exportation sont le dolic, le coton, et les arachides alors que les principales cultures vivrières sont le millet (le Niger est 1er producteur mondial par habitant), le sorgho, le manioc, le riz, la sucre de canne, et quelques légumes.

L'élevage constitue la grande activité agricole. Les principaux produits de cette activité sont chèvres, ovins, bovins, viande, produits laitiers, peaux. Le pays arrive à assurer son autosuffisance alimentaire sauf durant les années de sécheresse. L'élevage constitue une principale activité des populations rurales, pourvoyeuse d'aliments et de revenus monétaires. Le sous-secteur de l'élevage a connu un réel dynamisme au cours des dernières années, avec des performances soutenues, notamment en matière de production de viande et de lait. Malgré son importance, le secteur agricole peine à se moderniser et reste largement tributaire des aléas climatiques.



● Évolution de la production

La production céréalière pluviale 2014 est estimée à 4 774 081 tonnes, soit un accroissement de 10% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années et de 12% par rapport à celle de 2013. Cette augmentation se justifie grâce à l'amélioration des rendements obtenus suite à la régularité des précipitations et des importants appuis en intrants (semences améliorées et engrais) et matériels agricoles mis à la disposition des producteurs.

Évolution des productions céréalières
2014/2015 et comparaison
par rapport à celles de 2013/2014
et à la moyenne des cinq dernières années.³

ANNÉE	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Céréales
2009	2 677 855	738 661	1 389	20 117	3 218	3 441 240
2010	3 843 351	1 304 832	9 381	29 963	5 467	5 192 994
2011	2 760 917	770 322	6 366	12 230	4 960	3 554 795
2012	3 862 155	1 375 697	8 413	5 429	5 933	5 257 627
2013	2 921 982	1 320 250	7 071	13 427	4 553	4 267 283
2014	3 321 752	1 425 982	8 635	13 990	3 722	4 774 081
Moyenne 09-13	3 213 252	1 101 952	6 524	16 233	4 826	4 342 788
Taux de croissance 2014/2013	14	8	22	4	-18	12
Taux de croissance 2014/ Moy (09-13)	3	29	32	-14	-23	10

● Filière porteuse dans le pays

L'élevage constitue la principale activité des nigériens. Les filières d'opportunités s'articulent autour des filières laitières, la commercialisation de la viande, le maraîchage entre autre. Pour assurer le développement du secteur, l'Etat nigérien a mis en place plusieurs projets et programmes pour couvrir les besoins de la population.

Depuis la période des indépendances, le pays a du mal à assurer la sécurité alimentaire nationale à cause des conditions climatiques défavorables auxquelles le pays fait face de façon permanente.

● Organisation du monde rural

Au Niger comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'organisation du monde rural a connu deux phases : la première par la mise en place des coopératives et société d'Etats.

La seconde phase beaucoup plus récente se caractérise par la création et la multiplication des organisations paysannes. L'organisation du monde rural a commencé au Niger avec la mise en place, en 1962, de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) constitue la première action politique à l'endroit du monde rural.

Historique des politiques publiques

◆ Les politiques agricoles productivistes 1960-1979

Au lendemain de l'indépendance, les orientations des politiques sectorielles ont été définies dans le premier plan 1961-63, les perspectives décennales 1965-73 et le plan quadriennal 1965-68. Les axes prioritaires étaient l'agriculture, l'élevage, les infrastructures et le développement de l'administration publique. Période pauvre en politiques et autres orientations en matière de politiques agricoles, elle est marquée par **une intervention directe de l'Etat**. Les habitudes alimentaires étaient basées sur les productions animales et végétales produites sur place.

Au cours de la première partie du régime militaire, qui se situe entre les deux grandes crises alimentaires (1973 et 1984), les principales orientations sont le programme triennal 1976-78 et le plan quinquennal 1979-83. À la fin de cette période plusieurs réflexions ont été engagées en vue de mieux faire. Il s'agit du Séminaire sur les stratégies d'intervention en milieu rural (Zinder 1982). C'est la période de **recherche de l'autosuffisance alimentaire**.

Les risques climatiques faiblement pris en compte ont provoqués une onde de choc terrible avec les sécheresses successive des 1972/74 ayant provoqués des changements profonds des politiques de développement du secteur. Ainsi, le pays passa d'une agriculture exportatrice des matières premières prédominante depuis la colonisation jusqu'en 1976, à une agriculture vivrière visant l'autosuffisance alimentaire (1976-1984).

Les financements étaient basés sur les rentes du marché florissant de l'uranium et les concours des partenaires techniques et financiers de l'Etat du Niger. Cette période des grands projets productivité s'est enfin avéré inadéquate car les paquets technologiques uniformes ne s'adaptaient pas partout et les coûts d'opportunités très énormes. L'intervention de l'Etat a été progressivement modifiée avec la libéralisation des prix, des mouvements commerciaux, le contrat-programme avec l'OPVN, la privatisation ou liquidation de sociétés publiques ou parapubliques (SONARA, CNCA, RINI, SNCP, SONERAN, etc..), la diminution des subventions aux intrants et équipements agricoles, la recherche de l'émergence d'opérateurs économiques privés. C'est l'approche « top down » qui par son caractère trop technocrate amène les techniciens à réfléchir et décider au nom du paysan. Ainsi, à partir de 1982, plusieurs réflexions ont été engagées en vue de mieux faire.

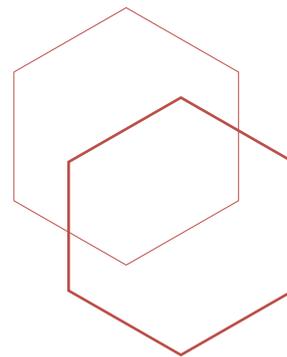
◆ Les politiques agricoles libérales

Plusieurs grands débats nationaux se sont tenus au cours de la décennie 1983-1991.

Il s'agit de :

- (i) débat national sur la lutte contre la désertification (Maradi 1984) ;
- (ii) débat national sur l'élevage (Tahoua 1985) ;
- (iii) Atelier sur les stratégies de développement de l'élevage dans la zone pastorale (Niamey 1986).

Cette période a été marquée par la **recherche de l'implication et la responsabilisation de la population**. Après la tenue de la **Conférence Nationale Souveraine du Niger**, plusieurs textes ont été pris dans l'objectif de mieux cadrer la mise en place des politiques agricoles de l'Etat.



Il s'agit entre autre de :

Période	Politiques agricoles
1991 à 2000	Principes Directeurs pour une Politique de Développement Rural pour le Niger (PDPDR) adoptés en 1992 (Ordonnance n°92-30 du 8 juillet 1992)
	Stratégie Nationale des Banques Céréalières du Niger, 1992
	Principes d'orientation du Code Rural (Ordonnance N° 93-015 du 2 mars 1993).
	Programme complet de sécurité alimentaire, 1994
	Programme de relance économique et du « Programme complet de Sécurité Alimentaire, en 1994 »
	« Diagnostic et stratégies de sécurité alimentaire pour le Niger » en 1997,
	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, 1998
	Stratégie de croissance agricole durable en 1999 (Décret n°99-531/PCRN du 21 décembre 1999)

La période 1992-2000 est caractérisée par l'installation du libéralisme économique avec des réformes visant la création d'un environnement macro-économique favorable à l'accroissement de la production agricole, la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de sécurité alimentaire. Les stratégies menées se sont cadrées sur les directives d'un document d'orientation globale pour le développement rural intitulé : Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger (PDPDR). D'autres politiques et stratégies ont ensuite vu le jour dans le but de renforcer le PDPDR. L'option choisie est plus large, plus ouverte et plus souple visant la sécurité alimentaire.

Entre 1991 et 2000, conscient du manque d'harmonisation et d'opérationnalité de ses politiques, l'Etat avec l'appui de ses partenaires ont engagé des réflexions ayant abouti à l'élaboration des Principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger (juillet 1992). Ensuite, le Programme de relance économique : Relance du secteur rural (juillet 1997), fixant les principes d'Orientation du Code Rural ont été adoptés. La Stratégie de croissance agricole et de lutte contre la pauvreté en milieu rural et la Stratégie opérationnelle de Sécurité Alimentaire (SOSA) pour le Niger en août 2000 sont venue compléter le cadrage du secteur rural. La SOSA vise l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et la Prévention et atténuation des crises alimentaires.

◆ Politique agricole des années 2000 à nos jours

Période	Politiques agricoles
2000 à 2014	Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA) en 2000 (Décret N° 2000-281/PRN/PM du 04 août 2000).
	Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 2002
	Stratégie de développement rural (SDR), 2002
	Document cadre pour la relance du secteur de l'Élevage au Niger, 2002
	Stratégie Nationale de la Micro-finance au Niger, 2004
	Stratégie de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement, 2005
	Stratégie décentralisée et partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable, 2006
	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) adoptée en 2007
	Stratégie de Développement de la Pêche et de l'aquaculture, 2007
	Politique Nationale de Développement Local et Communautaire, 2009
	Initiative 3N, (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable, 2011
	Programme de Développement Economique Social (PDES) adopté par le Gouvernement en Août 2012
	Stratégie de développement durable de l'élevage, 2012
Avant projet de loi d'orientation agricole 2012	

Depuis 2000, plusieurs orientations politiques sur le plan agricole ont vu le jour. Dans le cadre de l'orientation pour l'atteinte des OMD, le Niger a élaboré la Stratégie de Développement de Réduction de la Pauvreté (SRP) puis de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en 2007. Ces stratégies ont un bras armé en matière de développement rural qu'est la Stratégie de développement rural qui vise à réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015 », en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

En dépit de tous ces efforts, le Niger n'a jamais disposé d'une véritable politique agricole. L'accès à une alimentation suffisante reste encore un enjeu majeur pour les populations les plus vulnérables et les plus exposées. En 2012, plus de trois nigériens sur quatre sont des ruraux et tirent leur subsistance de la terre. Par ce lien, par l'enjeu économique de ses productions, par les territoires qu'elle façonne, par la place de l'alimentation dans notre culture, par l'influence de l'alimentation et de la nutrition sur notre santé, l'agriculture reste au cœur de la vie des nigériens.

Politiques visant à soutenir la production

Les politiques agricoles élaborées et mises en œuvre de 1960 à nos jours ont été étayées selon 5 périodes essentielles. Les nouvelles orientations furent basées sur une approche intégrée et cohérente, la redéfinition des rôles des différents acteurs, la nécessité de donner à la gestion des ressources naturelles une place prioritaire à travers les grands débats nationaux.

Sur la période 1990-2010, l'économie nigérienne a enregistré une croissance moyenne de l'ordre de 3,8% en termes réels, soit moins de 1% en termes de PIB par tête. Cette moyenne cache une forte variabilité au gré notamment des performances du secteur agricole. Ces orientations furent basées sur une approche intégrée et cohérente, la redéfinition des rôles des différents acteurs, la nécessité de donner à la gestion des ressources naturelles une place prioritaire.

Globalement au cours des deux dernières décennies, des politiques et stratégies, tant globales que sectorielles, ont été développées et mises en œuvre. En socle de ces politiques et stratégies se trouve en premier lieu la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2002) qui devient la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) adoptée en 2007.

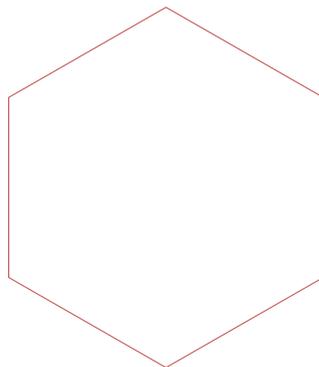
La finalité de la SDRP est de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés pour l'horizon 2015. De cette SDRP, résulte l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles dont la Stratégie de Développement Rural (SDR). Cette dernière, adoptée en 2003, a pour objectif général de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% en 2015.

Un des atouts de la SRP/SDRP et SDR a été d'avoir permis une vision intégrée du développement rural, incluant tous les acteurs concernés. L'accès à une alimentation suffisante reste encore un enjeu majeur pour les populations les plus vulnérables et les plus exposées, ce qui a amené le gouvernement en place à remplacer à partir de 2011, la SDR par l'Initiative 3N, (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable. Elle constitue un axe majeur du Programme de Développement Economique Social (PDES) adopté par le Gouvernement en Août 2012.

Le Niger a donc la responsabilité de répondre à ce défi alimentaire par le développement et le maintien d'une agriculture productive. D'où la nécessité de se doter d'une loi d'orientation agricole qui définit les orientations en matière du développement agricole et qui couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, la cueillette, la transformation, le commerce et d'autres services agricoles ainsi que de leurs fonctions sociales et environnementales.

Elle entend prendre en compte les lois relatives au code rural, au pastoralisme, à l'environnement, aux semences, aux engrais et aux pesticides déjà élaborées et mis en œuvre, relever et corriger toutes les dispositions contradictoires de ces lois.

La loi d'orientation agricole a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive basée, prioritairement sur les exploitations agricoles sécurisées à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique, du savoir-faire du pays et de la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire nationale et à faire du secteur agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations.



Politique visant à réduire l'insécurité alimentaire

Suite aux crises alimentaires mondiales, les enjeux alimentaires et agricoles sont devenus centraux dans les agendas politiques mondiaux. Le Sahel a connu de nombreuses crises alimentaires au cours des dernières années et l'équilibre alimentaire reste précaire voire déficitaire. Les crises alimentaires de 2005, 2010 et 2012 ainsi que les émeutes de la faim en 2008 ont remis les enjeux de sécurité alimentaire et de développement agricole au centre des débats régionaux et internationaux. La conférence d'Aquila en 2008 et les Conseils de la Sécurité Alimentaire à Rome ont mis en avant le besoin et l'engagement des différents pays à se réinvestir dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les stratégies développées positionnent l'agriculture familiale comme acteur incontournable pour atteindre une sécurité alimentaire au Sahel.

L'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » met au centre de cette politique la place des Nigériens comme acteurs dans la production nationale et dans la définition des moyens pour réaliser l'atteinte de l'ODD1. L'objectif global recherché est de : « Contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». L'objectif spécifique est de : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes ». Pour assurer une gouvernance et une coordination efficaces de l'IN, chaque partie prenante devrait avoir une place définie et un rôle actif dans la gouvernance alimentaire. Les CL et les OP y ont un rôle particulièrement accru.

Conclusion et perspective en cours

Plusieurs tentatives visant à développer le secteur rural ont été menées depuis les indépendances. D'une politique interventionniste marquée par l'intensification des cultures pluviales et irriguées, l'Etat du Niger est passé à une politique libérale où il s'occupe essentiellement du cadrage institutionnel et de l'accompagnement. Le secteur rural est passé quand lui d'une agriculture d'exportatrice des matières premières jusqu'en 1976 à une agriculture vivrière visant l'autosuffisance alimentaire (1976-1984). Les chocs créés par les grandes sécheresses de 1972/1973 et celle de 1984/1985 ont porté un coup dur au choix stratégique conduit par le Niger. Plusieurs grandes réflexions ont été menées et ont abouties au cadrage du secteur rural à travers des plans et programmes de relance économique et pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable.

En dépit de tous ces efforts, le Niger n'a jamais disposé d'une véritable politique agricole. L'accès à une alimentation suffisante reste encore un enjeu majeur pour les populations les plus vulnérables et les plus exposées. En 2012, plus de trois nigériens sur quatre sont des ruraux et tirent leur subsistance de la terre. Par ce lien, par l'enjeu économique de ses productions, par les territoires qu'elle façonne, par la place de l'alimentation dans notre culture, par l'influence de l'alimentation et de la nutrition sur notre santé, l'agriculture reste au cœur de la vie des nigériens.



— 05 —
Politiques
agricoles
au Sénégal



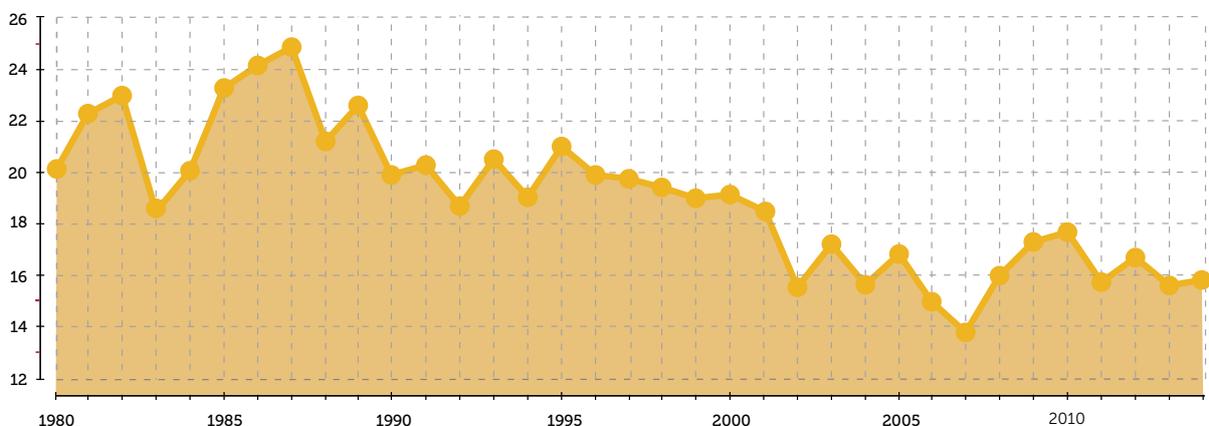
Situation de l'agriculture au Sénégal

Le Sénégal est situé à l'ouest du continent africain et couvre une superficie de 196 722 Km². Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique et La Gambie. Le pays regorge d'énormes potentialités (2.5 millions d'ha de terres cultivées sur 3.8 millions d'ha réellement cultivables). Malgré ces potentialités, la situation demeure préoccupante tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté ou risque de l'être. Près de 75% des terres cultivables sont dégradées, le potentiel forestier et halieutique est en net recul. Les problèmes d'emplois sont récurrents dans les villes autant que dans la campagne.

L'agriculture et l'élevage jouent un grand rôle dans l'économie sénégalaise. Ces secteurs n'ont cessé d'évoluer, depuis l'indépendance. Le PIB agricole reste encore faible et sa contribution à la formation du PIB national est en recul (16% du PIB en 2015). Aujourd'hui, ces secteurs se caractérisent par un recours systématique aux technologies modernes de mécanisation, intrants chimiques, biotechnologie, programmes d'insémination artificielle, d'introduction de races laitières et de promotion de fermes intensives etc..., la marchandisation du foncier, le retrait de l'Etat dans la gestion du secteur.

Évolution du pourcentage de l'agriculture dans le PIB du Sénégal

Source Resakss, 2016



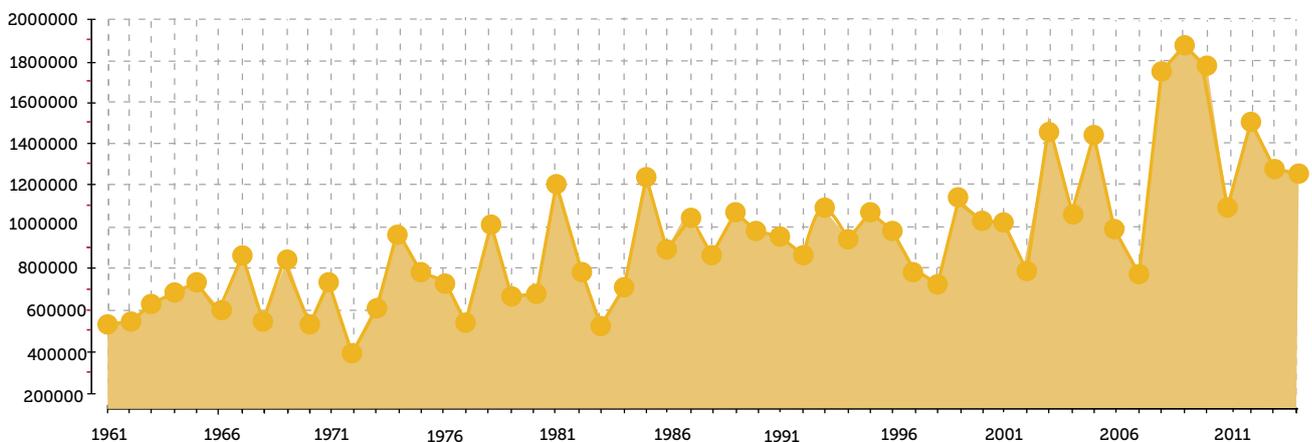
● Évolution de la production agricole

L'évolution de la production agricole et alimentaire, au Sénégal, depuis l'indépendance à nos jours, est liée à des facteurs internes (choix politiques, facteurs démographiques, aux besoins de consommation de la population etc.) et externes (politiques extérieures, aléas climatiques etc.). Ainsi de 1960 à 2003, la production céréalière est passée de 84% de la couverture des besoins alimentaires en 1974 à 64% en 2002. Pendant la même période, la production de mil/sorgho est passée de 80% à 67%.

La production céréalière la plus faible a été enregistrée en 1973 avec 371 000 tonnes tandis que le record a été atteint en 2009 avec 1 850 000 tonnes. L'explosion de la production en 1986 correspond au lancement du **plan céréalière et l'opération Pamiblé**.

Évolution de la production céréalière du Sénégal

Source Resakss, 2016



● Filière porteuse dans le pays

Globalement le secteur agricole offre de nombreuses opportunités d'emplois. La tendance actuelle au Sénégal est dominée par la primauté accordée à la promotion des entreprises industrielles au détriment de la production artisanale locale. Aujourd'hui, les filières considérées comme porteuses dans le cadre GOANA⁴ au Sénégal sont entre autre la filière lait, la viande rouge, l'aviculture (poulet de chair et œuf) ; le riz, le maïs et le manioc.

● Organisation du monde rural

L'organisation du monde rural commence à partir de 1984 avec la loi instituant les Groupements de Promotion Féminines (GPF) et à la création de la CNCAS. Cette loi favorise l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et le développement de logiques affinitaires de site (groupe socioprofessionnel, village, quartier, confrérie, etc.) amenant ainsi les individus à évoluer en réseaux sociocommunautaires.

4- Ministère de l'agriculture, GUANA élevage, cahier 3, d'opportunités filières, 2009.

Historique des politiques publiques

● Les politiques agricoles productivistes 1960-1979

L'ambition affichée par le Sénégal au lendemain de l'indépendance était de créer un Etat « à l'image de la métropole », c'est-à-dire de moderniser la société rurale, de créer les bases socio-économiques nécessaires au projet politique d'enracinement et ouverture à la modernité et faire de l'agriculture le moteur du développement.

L'hypothèse qui oriente les politiques agricoles productiviste est : « l'intégration progressive des paysans dans les pratiques agricoles modernes va favoriser l'augmentation quantitative des productions, le relèvement des revenus des populations et l'essor des industries de transformation par un accroissement significatif de la valeur ajoutée ».

Pour les nouvelles autorités, la production et l'exportation de l'arachide et surtout de l'huile d'arachide doivent assurer des ressources à l'Etat sénégalais et aux paysans. Une plus grande importance est cependant donnée à la production de mil et de riz pour assurer l'indépendance alimentaire du pays. La recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire était un impératif des trois premiers plans de développement économique et social. L'objectif de diversification et d'augmentation des productions qui en a découlé n'a pas permis toutefois de rompre avec la « tyrannie de l'arachide ».

UNE DÉGRADATION SÉVÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Les politiques d'après indépendance ont favorisé des pratiques extensives préjudiciables au couvert végétal et à la jachère. Avec l'introduction de la culture attelée, le déboisement systématique a mis à nu les espaces agricoles et renforcé la vulnérabilité des terres. Au total, la période du programme agricole a abouti à un appauvrissement rapide des terres et l'aggravation du processus de désertification à partir de 1973.



UNE DÉSFFECTATION DES PRODUCTEURS VIS-À-VIS DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

Les enjeux financiers et politiques que représentait le système coopératif ont conduit à sa politisation et à son instrumentalisation. Ce qui eut pour effet, la désaffectation des paysans vis-à-vis du mouvement coopératif, et partant, son déclin. Le malaise paysan va se cristalliser de plus en plus et favoriser l'émergence d'une mauvaise culture du crédit. Parallèlement, on assiste à l'émergence d'un mouvement paysan autonome suscité par la rigueur des sécheresses et la persistance des injustices (exemple : AJAC, Comité de Bamba, Foyer de Ronkh, FONGS, etc.).

UNE CRISE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALISÉE

Le programme agricole avait pour objectifs de moderniser le secteur agricole et d'augmenter les revenus des ruraux grâce à l'introduction de nouvelles techniques agricoles, l'accroissement des rendements, la réorganisation de l'encadrement et des circuits de commercialisation. Malgré des financements considérables les résultats du PA ont été très en deçà des objectifs visés. L'insécurité alimentaire s'est accentuée, la base productive s'est fortement dégradée et les inégalités se sont renforcées. La mauvaise gestion des ressources financières et le clientélisme ont fait des politiques agricoles productivistes un gouffre financier qui entraîna la faillite de l'Etat et le recours au FMI dont le remède fut la « mise sous ajustement ».

◆ Les politiques agricoles libérales

Le Sénégal sort d'une longue période d'austérité et décide de tourner « la page socialiste ». De 2000 à maintenant, deux régimes différents se réclamant du libéralisme se succèdent. Les années 2000 sont marquées par des crises récurrentes (énergétique, alimentaires, financières, etc.). Les enjeux et défis de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable sont remis à l'ordre du jour des débats régionaux et internationaux.

La déclaration du millénaire pour le développement (OMD, 99), les négociations sur l'Accord sur l'Agriculture de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des APE, la mise en place des politiques continentales et régionales sont des éléments marquant de ce contexte.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine - PDDAA⁵ - (UA/NEPAD⁶, 2003) et les politiques agricoles régionales (PAU de l'UEMOA, 2001 et ECOWAP de la CEDEAO, 2005) annoncent qu'un taux de croissance économique globale d'au moins 7% par an est impératif pour créer suffisamment d'emplois, réaliser des gains de productivité, améliorer les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Pour y arriver, il faut une croissance significative et soutenues du secteur agricole et rural (au moins 6% par an). C'est pour aller dans cette direction que les chefs d'Etats africains ont pris à Maputo (Juillet 2003), l'engagement de consacrer 10% des budgets publics au secteur agricole et rural.

L'agriculture d'entreprise se caractérise par un recours systématique aux technologies modernes (mécanisation, intrants chimiques, biotechnologie, etc.). Dans cette vision, la filière arachidière ne bénéficierait plus du même soutien public et ce sont les détenteurs de capitaux qui devront être privilégiés. Les principaux instruments et mesures des politiques libérales sont :

LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le premier instrument mis en place dans ce sens a été l'agence chargée de la promotion des investissements et des grands travaux présidence de la république. Dans la logique de la promotion des investissements, la question de l'accès au foncier a fait l'objet de plusieurs mesures visant la privatisation massive des terres : Loi d'Orientation Agricole, commission de réforme du droit de la terre, zones agricoles, GOANA, etc.

RELANCE DU PROGRAMME AGRICOLE

Des mesures hardies ont été prises pour relancer le programme agricole à travers la dotation du monde rural en infrastructures et équipements mais aussi en intrants agricoles. Des subventions ont ainsi été faites à hauteur de 50 voire 70%. L'institution du FONGOANA entre dans ce cadre.

LA CAPORALISATION DU MOUVEMENT PAYSAN

La création du Syndicat DIAPANDO entre dans le processus de « main mise » de l'Etat sur le mouvement paysan.

MAÎTRISE DES IMPORTATIONS

Les mesures portant sur la question des importations alimentaires ont porté sur :

- (i) la recherche de l'autosuffisance en riz et la compétitivité de la filière pour infléchir les importations de riz (Programme autosuffisance Riz, PAR) ;
- (ii) la recherche de l'autosuffisance en lait et produits laitiers : les programmes d'insémination artificielle, d'introduction de races laitières et de promotion de fermes intensives entrent dans cette optique ;
- (iii) la maîtrise des importations d'oignon à travers la régulation des marchés d'importation.

5- PDDAA est le volet agricole du NEPAD ; le PRIA et les PNIA en sont les instruments de mise en œuvre au niveau de l'ECOWAP.
6- NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

◆ Principales étapes de mise en œuvre des politiques libérales

Les politiques agricoles de type libéral allant de 2000 à nos jours ont été mises en œuvre selon deux grandes séquences correspondant à deux régimes politiques différents à savoir :

LA PÉRIODE 2000-2012

Correspond au règne du Président Wade. Les politiques agricoles sont de types productivistes et le mode d'administration se caractérise par l'interventionnisme de l'état et la centralisation des décisions.

LA PÉRIODE 2012-2014

Correspond au règne du Président Sall. Les politiques agricoles s'appuient sur le plan Sénégal émergent.

◆ Les politiques agricoles de la période 2000 - 2012

Le Président Wade arrive au pouvoir en 2000 dans un contexte de renouveau économique africain (NEPAD, UA, CEDEAO) et dans un contexte mondial de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits humains marqué notamment par l'engagement de la communauté internationale dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour la bonne gouvernance. Les politiques agricoles nationales mises en œuvre peuvent être organisées comme suit :

LES PROGRAMMES ISSUS DU PISA

Le Programme national d'investissement rural (PNIR) et le programme des services agricoles et organisation des producteurs (PSAOP) sont des programmes d'opérationnalisation du PISA. Leur approbation remonte à 1998/1999 et se caractérisait par une forte implication des organisations paysannes (CNCR) et des élus locaux (ANCR). Ces programmes démarrent à partir de 2001 avec un désintérêt manifeste des nouvelles autorités. Le PNIR se transforme en PNDL en 2007 en fusionnant avec l'ANDS. Le PSAOP s'arrête en 2010 à l'issue de la deuxième phase.

L'ÈRE DES PROGRAMMES SPÉCIAUX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : 2000-2008

Le Sénégal s'est manifesté durant la période 2000-2008, par une multitude de réformes de ses politiques publiques dans les domaines économique, agricole et social. Par exemple, ont été élaborés sur la période : le DSRP (2003/2005 – 2006-2010), la loi d'orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP, 2004), la « Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Élevage (NISDEL, 2004) », les stratégies et programmes de sécurité alimentaire (stratégie nationale de sécurité alimentaire en 2002, Programme national d'appui à la sécurité alimentaire en 2004, PSSA), le plan du Retour vers l'agriculture (plan REVA, 2006), la stratégie de croissance accélérée (SCA, 2007), des programmes opérationnels de la LOASP (PNDA, PNDE , etc.7), le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS, 2007), etc.

DE LA LOA (2002) À LA LOASP (2004) UN RAPPORT DE FORCE FAVORABLE AUX PAYSANS.

En 2002, un projet de loi d'orientation agricole (LOA) est proposé par le Président de la République lors des journées ubuesques du monde rural organisée par la primature. La LOA est contraire aux idéaux du monde paysan qui l'annonce lors des journées de mobilisation du CNCR (2003). L'état s'accorde avec les paysans pour l'élaboration d'une contre-proposition de loi d'orientation agricole. Le processus d'élaboration de la LOASP est ainsi engagé et débouche sur son approbation en juin 2004. La LOASP comporte 52 engagements dont la mise en œuvre reste encore peu satisfaisante.

7- L'atteinte des objectifs de la LOASP repose sur la mise en œuvre de programmes opérationnels à moyen terme tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture et le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS).

La question foncière en arrière-plan de la Vision de l'Etat

Déjà en juillet 2000, dans sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre annonce une réforme de la Loi sur le Domaine National pour promouvoir une agriculture intensive et motorisée, à base de capitaux qui exclue donc en grande partie l'agriculture familiale. Le projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA) a été proposé dans ce sens. Il comporte un chapitre controversé sur la réforme foncière. La LOASP prévoit dans ses engagements la mise en œuvre diligente, d'un processus de réforme foncière.

En 2005, la DAPS s'y attelle mais au même moment, le Président de la République crée la Commission Nationale de Réforme du Droit à la Terre (CNRDT) logée à la Présidence de la République. L'intention inavouée de l'Etat est de privatiser massivement les terres rurales mais les autres acteurs voient la question foncière autrement. La question foncière constitue un des éléments de forte contradiction entre les autorités et le mouvement paysan.

LES PROGRAMMES SPÉCIAUX

Le retour de l'interventionnisme et de l'autoritarisme de l'Etat s'est surtout manifesté avec les programmes dits « spéciaux du Président ». En 2002, le programme spécial Maïs est lancé avec fracas : 2 millions de tonnes sont attendus et tous les efforts publics devaient y être concentrés. A partir de 2003, d'autres spéculations sont concernées par ces programmes spéciaux tels que le bissap, le sésame, le manioc, le tournesol, les biocarburants (Jatropha). Parallèlement, les programmes « bassins de rétention » et « pluies provoquées » sont lancés.

LE PROGRAMME « RETOUR VERS LA TERRE » : PLAN REVA

Le plan REVA a été mis en place en 2006 en réponse au phénomène de l'immigration clandestine. Son objectif était d'offrir aux jeunes des conditions attrayantes d'exercice de l'agriculture pour les retenir ou les rapatrier au Sénégal. Son principe repose sur la mise en place de pôles d'émergence intégrés « type ferme agropastorale » intensive. Le REVA a été une opportunité de captage de ressources issues de l'Espagne. Partie d'une gestion informelle, le plan REVA est devenu une agence (ANREVA, 2006) qui se transformera en Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA, 2010/2011).

Au-delà de leurs résultats mitigés, les pôles d'émergence agricole ont servi d'instruments politiques et de fausse réponse à la problématique de l'emploi des jeunes et du débat sur les performances de l'agriculture sénégalaise.

L'ÈRE DE LA GOANA ET DE LA CROISSANCE ACCÉLÉRÉE: 2007-2012

La stratégie de la croissance accélérée (SCA) a été élaborée en 2007 pour contribuer à la mise en œuvre du premier axe du DSRP (création de richesses). L'objectif est d'atteindre une croissance de 7-8% nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 (OMD1). Cette stratégie bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. L'agriculture et l'agro-alimentaire ont été retenus comme une des cinq grappes de croissance. Le Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS) est mis en œuvre à partir de 2007. Il a pour principal objectif de renforcer et de développer des chaînes d'approvisionnement de filières agricoles et d'élevage à forte valeur ajoutée et présentant d'importantes potentialités commerciales. La SCA appuie la transformation et l'environnement des affaires, l'appui à la production est laissé à la GOANA.

La crise alimentaire de 2008 a été le principal déclencheur des offensives alimentaires au niveau de la CEDEAO et du Sénégal. Le 18 avril 2008 lors d'un conseil présidentiel au cours duquel les paysans ont brillé par leur absence, le président de la république déclare la grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA). Il instruit les administrateurs civils, les Ministres et les hauts fonctionnaires de prendre les terres pour s'engager dans la GOANA. Les élus locaux mettent en œuvre cet appel du Président de la république et la ruée vers les terres se traduit par l'accaparement de plus de 400 000 ha⁸ au détriment de près de 40 000 petits producteurs. Le FONGOANA (PLAN D'URGENCE) rattaché à la présidence est créé en novembre 2008 et pèse plus de 345 milliards.

LA POLITIQUE AVORTÉE DE RÉVOLUTION RURALE (RÉVOLUTION VERTE)

En 2009, le gouvernement du Sénégal annonce une autre nouvelle vision du chef de l'état bâtie autour du concept de « révolution rurale » ou « révolution verte ». La révolution rurale vise à imprimer une nouvelle dynamique à la GOANA à travers notamment la syndicalisation (Syndicat National des Agriculteurs, Pasteurs, Pêcheurs), la création de la banque « verte » à la place de la CNCAS. Le syndicat «DIAPANDO» fut effectivement mis en place mais la dissolution de la CNCAS n'eut aucun écho favorable.

LE PROGRAMME NATIONAL D'INFRASTRUCTURES AGRICOLES (PNIA) 2011-2015

Le Sénégal a élaboré son PNIA, afin de traduire en actions, d'une part, les options auxquelles il a souscrit, dans le cadre de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP, 2005) et du PDDAA du NEPAD (Adopté en 2002), et d'autre part, les orientations retenues dans ses documents de politique et de stratégie pour l'agriculture (SCA, DSRP, GOANA, LOASP). Le processus de formulation du PNIA a démarré en février 2008 et le produit final adopté en 2010 après la signature du pacte de partenariat de la CEDEAO. Le PNIA s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité, l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles, grâce à l'implication du secteur privé.

Il repose sur huit objectifs stratégiques, à savoir :

- (i) réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau ;
- (ii) préserver et gérer durablement les autres ressources naturelles ;
- (iii) augmenter la production et améliorer fortement la productivité globale des facteurs ;
- (iv) valoriser les produits agricoles par leur transformation,
- (v) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles ;
- (vi) renforcer la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies dans la production, la transformation et la commercialisation,
- (vii) renforcer significativement les capacités des différents acteurs ;
- (viii) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du plan d'investissement.

8- Soit près de 30% des terres cultivables du Pays.

◆ Les politiques agricoles postérieures à 2012 : les politiques d'émergence agricole

Au lendemain de la seconde alternance politique survenue en 2012, les nouvelles autorités du pays optent pour une rupture fondée sur une finalité « un Sénégal émergent » et un principe « accélérer la cadence ».

Cette volonté a été traduite dans un document cadre à savoir « le Plan Sénégal Emergent (PSE) » qui dégage la vision du développement à l'horizon 2035 et trace les pistes pour la concrétiser. Le « Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) » concrétise le PSE dans le domaine agricole. Il vise à « construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable ».

Les contours du plan Sénégal émergent (PSE)

La vision du PSE est « Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit » et met l'accent sur :

- (i) la création de richesses et d'emplois ;
- (ii) le renforcement de la gouvernance ;
- (iii) le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

Des orientations stratégiques en trois axes :

- (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ;
- (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ;
- (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

Une approche projet :

Le PSE n'est pas un programme structurant mais une compilation de projets multisectoriels. Sont mis en évidence, 6 secteurs productifs prioritaires, 27 projets phares moteurs d'activités et d'emplois, 15 réformes phares catalyseurs

Des Secteurs prioritaires :

Infrastructures et services de transport : 52,5% des ressources ; Infrastructures et services énergétiques : 9,8% des ressources ; Agriculture et Sécurité alimentaire : 7,8% des ressources (maîtrise de l'eau, semence, équipement, programme des domaines agricoles 30.000 ha de terres équipées, structuration filière arachide, etc.) ; Eau Potable et Assainissement : 5,6% des ressources ; Education et formation : 5% des ressources ; Santé et nutrition : 3,4% des ressources – Etc.

Montage financier :

Le Coût total du PSE est de 10 287,6 milliards de FCFA dont 71% sont acquis et le gap de financement à rechercher (soit 29%). Le financement acquis se répartit comme suit : l'Etat pour 4 804,6 milliards de FCFA (66%) - les PTF pour 2 056 milliards de FCFA (28%) – le Privé pour 463 milliards de FCFA (06%).

LE PSE AGRICOLE : CONTINUITÉ DE L'OPTION PRODUCTIVISTE

L'Etat mise entre autres sur le secteur agricole pour servir de moteur à la croissance inclusive et à la transformation de la structure de l'économie au cours des prochaines années. Il s'agit de mettre en valeur le potentiel de l'agriculture commerciale tout en favorisant le développement de l'agriculture familiale.

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

Approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières à travers les objectifs suivants :

- Développer l'agriculture commerciale à travers 100 à 150 fermes agricoles intégrées.
- Organiser les petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes et industriels, à travers le développement de mécanismes de contractualisation.
- Créer trois zones greniers qui constitueront des corridors céréaliers. Ces derniers visent le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués pour réduire de moitié le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (mil, riz et maïs), dans une optique d'autosuffisance alimentaire sur le long terme (un million de tonnes de riz en 2018). Le projet PDIDAS s'inscrit dans ce cadre.
- Créer trois pôles de transformation agroalimentaire⁹ (agropoles intégrées).
- Relancer la production nationale d'arachide (objectif de production de 1 million de tonnes d'ici 2017, développement de la production d'arachide de bouche et substitution de 20-30% de la consommation d'huiles importées par des huiles d'arachide produites localement à travers le renouvellement de l'outil industriel).

DANS LE DOMAINE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

Le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail - viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur :

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales.
- Le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle.
- Une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux.

LE PSE EST BASÉ SUR UNE AGRICULTURE EXPORTATRICE

Le principe d'une agriculture exportatrice n'est pas mauvais mais une veille attentive doit être faite pour que les solutions ne se soient pas au détriment des exploitations familiales. Le PSE a été fortement critiqué et le sera encore pour longtemps mais la réalité est qu'il est là. Les paysans doivent s'en imprégner pour saisir les opportunités mais le mouvement paysan doit être vigilant par rapport aux questions foncières liées à la mise en œuvre du PSE. L'émergence dans la pauvreté n'a aucun sens et n'a aucun avenir.

LES CONTOURS DU PROGRAMME DE RELANCE ET D'ACCÉLÉRATION DE LA CADENCE (PRACAS)

Le PRACAS est une stratégie qui, à l'instar du plan REVA et de la GOANA, veut être le creuset de l'action gouvernementale en matière d'agriculture. Son approche est productiviste avec éléments de base :

- (i) l'intensification et ciblage commercial ;
- (ii) des filières prioritaires (autosuffisance en riz - autosuffisance en oignon - optimisation des performances de la filière arachidière - développement de la filière de fruits et légumes de contre saison).

La stratégie de mise en œuvre du PRACAS s'appuie sur les éléments suivants : intensification des productions agricoles ; maîtrise de l'eau ; recherche agricole-formation- conseil agricole et rural ; mise en marché des produits agricoles ; gestion de la qualité. Le coût total du PRACAS est estimé à 581 milliards de F CFA.

L'option prise par les nouvelles autorités est de faire de l'agriculture un puissant générateur d'activités économiques et d'emplois, en s'appuyant fortement, sur le secteur privé. Or, les conflits persistants, notés ces dernières années, sur le foncier, constituent une entrave au développement de l'agrobusiness tel que rêvé par les autorités. En matière de promotion d'emplois pour les jeunes à travers l'agriculture, les nouvelles autorités mises sur l'implantation des Domaines Agricoles Communautaires (DAC) à l'image des pôles d'émergence intégrés.

Le point d'appui de ces stratégies est sans conteste l'acte III de la décentralisation dont l'objectif est « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ».

9- NB : 80% de la transformation agroalimentaire au Sénégal est artisanale !

Conclusion et perspective en cours

Malgré toutes les tentatives cumulées depuis 2000, la situation du pays en général et du monde rural en particulier, est restée encore préoccupante au regard de trois révélateurs importants qui sont la situation des ressources naturelles, le niveau de pauvreté/sécurité alimentaire des populations et le poids des importations alimentaires.

En effet, selon « l'Analyse Environnementale Pays » de la Banque Mondiale (2009), l'impact de la dégradation des sols touche deux tiers des terres arables du Sénégal et a des effets néfastes sur les plans économique, environnemental et social.

Sur le plan alimentaire, le Sénégal affiche un déficit vivrier constant d'environ 50% en année normale. Il est encore dépendant de l'extérieur pour assurer sa sécurité alimentaire. Les principales importations de produits céréaliers sont le riz (74%) et le blé (25%) pour une enveloppe globale de plus de 250 milliards CFA. Les importations de maïs progressent aussi de plus en plus (85 000 à 100 000 tonnes par an). Les importations de lait ont également fortement progressées.

Aujourd'hui, les importations agricoles représentent 29% des importations totales de marchandises. Ce qui fragilise beaucoup la balance commerciale du Pays.



A photograph showing a person's hands sifting grain through a woven basket into a large metal tray. The background is a textured, light brown wall. A green hexagonal graphic is overlaid on the image, containing the page number and title.

— 06 —

Politiques agricoles en Mauritanie



Contexte

La Mauritanie est un pays situé au sud du Sahara. En 2010, le pays comptait environ 3.124.000 habitants. Le secteur rural occupe une place importante dans l'économie nationale. Le problème de sécurité alimentaire de la population demeure préoccupant. Le pays dispose également d'un potentiel agricole considérable estimé à 500.000 ha. La sécheresse et l'insuffisance des pluies constituent une contrainte majeure au développement de l'agriculture.

La Mauritanie se caractérise par un potentiel agricole très faible (moins de 1% de terres cultivées (FAO, 2012) voire 0,2% (CIA¹⁰ – World fact-book, 2013)), de l'élevage extensif très diversifié mais à médiocre productivité, d'abondantes ressources provenant de la pêche, des ressources géologiques terrestres bien exploitées (fer, gypse, cuivre, phosphates) et un potentiel pétrolière offshore qui commence seulement à être exploité.

A ce jour, l'exode rural qui est un choix économique reste toujours d'actualité. On constate une augmentation significative de la pauvreté dans les villes, résultat de la migration qui ne s'accompagne pas de manière correspondante aux opportunités économiques. Néanmoins les services de base sont toujours nettement plus accessibles en zone urbaine.

Le pays a connu une augmentation régulière de sa population passant de 2,27 millions en 1995 à 4,3 millions en 2016 (Banque mondiale, 2017) alors que la production agricole est restée sensiblement identique et surtout irrégulière au cours de ces dernières années et ce malgré des investissements importants dans le domaine de la culture irriguée et pluviale. D'autres facteurs qui limitent la croissance de la production agricole sont la stagnation du secteur privé (faible niveau d'investissements), une politique du crédit agricole peu coordonnée ce qui se traduit par des problèmes d'approvisionnement en semences, fertilisants, etc., et la faiblesse des services de vulgarisation.

Le pays étant très déficitaire en produits agricoles avec actuellement 20 à 30% des besoins céréaliers couverts en moyenne par la production nationale, celui-ci est extrêmement dépendant des importations alimentaires d'autant plus que les aléas climatiques combinés à une désertification accélérée et le péril acridien peuvent sensiblement réduire la production nationale et faire basculer le pays dans une situation d'insécurité alimentaire sévère voire de famine.

A cette insécurité alimentaire chronique s'ajoute un taux de malnutrition relativement élevé (10-12%) surtout chez les enfants âgés de moins de 2 ans, lui-même résultant :

- (i) de pratiques d'alimentation des nourrissons inadéquates ;
- (ii) de pratiques inadéquates de soins pour les nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes ;
- (iii) de niveaux élevés de morbidité et d'accès limité aux services de base (santé, eau potable, environnement sain) ;
- (iv) du manque d'accès des femmes à l'éducation, aux informations sur les bonnes pratiques qui sauvent et au pouvoir de décision (UNICEF – Malnutrition au Sahel - 2008).

Ces problématiques prennent une ampleur plus importante pendant les périodes récurrentes de sécheresse et aussi annuellement pendant la période de soudure.

10- Central Intelligence Agency.

Situation de l'agriculture

La production animale repose sur trois systèmes d'élevage :

- (i) l'élevage extensif avec 64% des bovins, 49% des ovins et caprins, et 40% du cheptel camelin ;
- (ii) l'élevage sédentaire, semi-intensif, pratiqué surtout dans la vallée du fleuve Sénégal avec une courte transhumance pendant la saison de culture ;
- (iii) l'élevage laitier périurbain, développé autour des centres urbains et des axes routiers.

La production s'inscrit nécessairement dans l'environnement écologique mauritanien généralement défini selon deux zones agroécologiques :

- (i) La zone aride (représente 80% de la superficie totale du territoire) ;
- (ii) La zone sahélienne du Sud-est de la Mauritanie. Le système de production est de type agropastoral.

À l'Est du pays, l'élevage transhumant et extensif prédomine par rapport aux cultures (sorgho, mil, maïs) extensives pluviales, de type « diéri ».

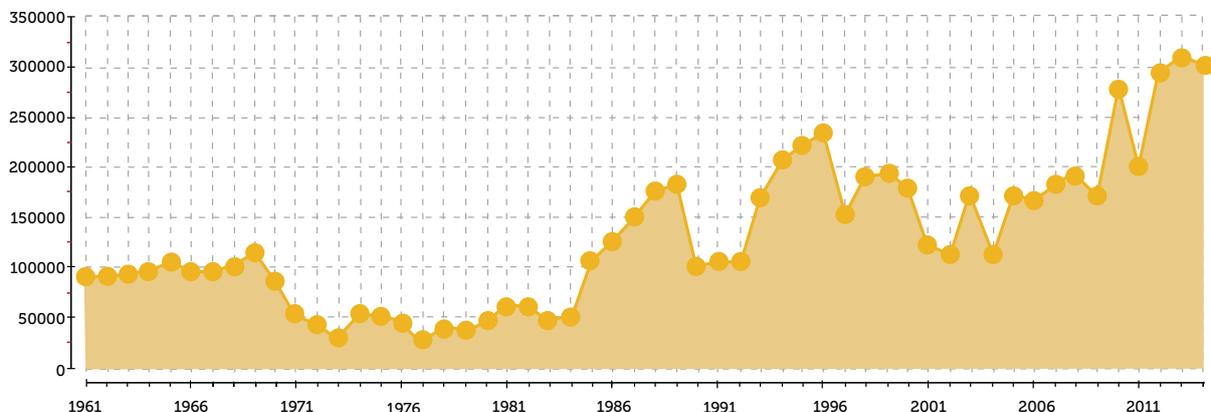
● Évolution de la production agricole

Les productions concernent essentiellement les céréales produites en zones pluviales et irriguées à savoir le sorgho, le maïs, le petit mil et le riz. Ces productions connaissent des variations remarquables en fonction de la pluviométrie pour le pluvial et la mise en place de conditions favorables à la production irriguée. La production totale de céréales connaît une croissance depuis la dernière décennie, passant de 114 209 tonnes en 2004 à 301 500 tonnes en 2014 soit une augmentation d'environ 160%.

Cette croissance de la production est due essentiellement à des conditions pluviométriques assez favorables en pluvial et des efforts en matières de soutien de l'Etat à l'agriculture (intrants, subventions, financement). En 2013 et suite à la mise en œuvre du plan d'urgence dont une partie ciblait l'appui de la campagne, la production enregistrée a atteint 310 950 tonnes toutes céréales confondues.

Évolution de la production céréalière de la Mauritanie

Source Banque Mondiale



● Filière porteuse

La production la plus importante du secteur est celle de la viande rouge. Elle permet donc de dégager un excédent d'environ 36 000 tonnes pour la demande de viandes à l'exportation dont les besoins sont globalement estimés à plus de 90 000 tonnes.

Le secteur de l'élevage est adapté aux milieux naturel, humain et animal de la Mauritanie et bénéficie du savoir-faire traditionnel des éleveurs. L'élevage a longtemps constitué l'activité d'une majeure partie de la population mauritanienne. Autour des années 1960, les campagnes de prévention des maladies successives, une forme d'exploitation tendant à l'élévation du nombre de tête par troupeau a conduit à un développement du cheptel avec les risques de compromettre l'équilibre de l'environnement. La sécheresse a aggravé ce phénomène, en entraînant la prolifération de puits dont la répartition n'a pas toujours été adéquate.

Les troupeaux, concentrés autour de ces puits ou dans les zones péri-urbaines où ils sont vendus à des citadins par les pasteurs traditionnels, ont contribué à la dégradation des sols. Après une réduction sensible depuis 1968, le troupeau a commencé à se reconstituer à partir de 1985.

La pêche traditionnelle est pratiquée par des pêcheurs sédentaires à Nouadhibou et Nouakchott et par des nomades, les Imraguen (C. Belvaude, 1989). Mais, pour l'instant, la consommation locale de poisson, qui pourrait constituer un substitut à la viande, reste limitée à une petite partie de la population citadine. Le développement de cette activité pose aujourd'hui des problèmes de financement, de débouchés, d'apprentissage du métier. Ce secteur est dominé par des pêcheurs sénégalais qui ont beaucoup contribué à une meilleure connaissance du milieu et à l'amélioration de la consommation des produits de pêche.

Historique des politiques publiques en lien avec la sécurité alimentaires

À l'intérieur du secteur Agricole (rural) on regroupe trois types d'activités traditionnelles en Mauritanie : l'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale. Bien qu'occupant encore aujourd'hui près de 60% de la population active, l'ensemble du secteur ne contribue au PIB qu'à hauteur de 25%. En ce qui concerne l'agriculture, plusieurs modes cultureux sont associés aux caractéristiques géographiques. On peut ainsi distinguer les cultures d'oasis, pluviales, de décrue ou irriguées.

Au moment de l'indépendance la production céréalière permet l'autosuffisance en ce domaine. Mais les deux périodes de sécheresse aiguës des années 1970 et 1983-84 ont fait sérieusement chuter cette production qui, en se conjuguant à la croissance démographique, couvre aujourd'hui 30% des besoins.

Le déficit annuel est comblé, pour plus de la moitié, par l'aide alimentaire. Ainsi, pour l'année 1989-1990, la Banque mondiale avait prévu un déficit céréalier de l'ordre de 200 milliers de tonnes sur une production nationale de 80 000 tonnes. L'expansion des ressources nationales est liée à la mise en exploitation des terres irriguées au bord du fleuve Sénégal. Les sécheresses et la croissance de l'aide alimentaire ont introduit la consommation massive de riz, en particulier dans les zones urbaines.

Quelques projets et programmes illustrent bien les tendances actuelles de la politique agricole.

● Intervention Prolongée de Secours Redressement

(IPSR)

L'IPSR complète et intègre la stratégie gouvernementale en mettant en œuvre 2 types d'interventions stratégiques :

- Des interventions de secours visant à sauver des vies (Objectif stratégique 1) et prévenir la malnutrition (Objectif Stratégique 2) par des distributions :
 - (i) de vivres pendant la période de soudure pour les personnes très vulnérables (insécurité alimentaire sévère) ;
 - (ii) de kits de vivres pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA (activité VIH-SIDA) afin de soutenir leur famille ;
 - (iii) de rations alimentaires sous la forme de CSB pour les enfants de 6 à 59 mois et femmes enceintes et allaitantes en situation de malnutrition modérée (activité CRENAM) ;
 - (iv) de rations et vivres aux rapatriés du Sénégal (activité Rapatrié).
- Des interventions de redressement visant à compléter l'action du Gouvernement en rétablissant les moyens d'existence en situation de transition (Objectif Stratégique 3) par :
 - (i) la réhabilitation d'actifs productifs au bénéfice de personnes en situation d'insécurité modérée au moyen de vivres contre travail (activité VCT) ;
 - (ii) l'appui et renforcement de stocks villageois de sécurité (magasins de céréales) (activité SAVS).

Environ 65% du budget de l'IPSR vise les interventions de secours. Ces 2 types d'interventions (secours et redressement) sont appuyés par des activités de renforcement des capacités (Objectif Stratégique 5) à tous les niveaux (Gouvernement, ONG, autres...) visant la réduction de la malnutrition et soutenant les objectifs stratégiques ci-dessus mentionnés.

Selon l'évaluation faite suite à la mise en œuvre de l'IPSR, l'insécurité alimentaire induit des effets différenciés en fonction des groupes-cibles identifiés dans le projet (adultes pauvres, enfants mal nourris, femmes seules...) :

il n'y a pas eu d'effet cumulé des actions de l'IPSR dans une zone donnée ; d'une part parce que l'IPSR visait des groupes-cibles différents et d'autre part à cause de la dispersion de l'habitat en Mauritanie. Les différents comités de gestion n'ont pas assumé de responsabilité sociale pour toute la communauté mais seulement une fonction opérationnelle dans la mise en œuvre du programme. Enfin, les services techniques gouvernementaux au niveau régional avaient une approche plus compétitive que collaborative dans ce type d'action, conséquence d'une centralisation encore très forte des services de l'Etat.

La mission de l'évaluation reconnaît que l'IPSR a eu à souffrir néanmoins de certains défauts de conception, à savoir :

- absence d'intégration des activités au niveau villageois : faible implication des populations quant à l'établissement des priorités en termes d'activités et de bénéficiaires pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans un village donné.
- Absence d'un mécanisme permettant un suivi ex-post et/ou une reprise en main ou extension des activités par d'autres intervenants.
- Faiblesse de l'IPSR : forte dépendance de certaines communautés vis-à-vis de l'aide alimentaire et leur incapacité à se prendre en charge une fois les activités clôturées ce qui a démontré que la conception du programme n'avait pas prévu de stratégie de sortie permettant réellement une pérennisation des acquis.

● Programme Spécial d'Intervention (PSI)

Au cours des derniers mois de 2008, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production avaient connu sur le marché international des augmentations sans précédent avec comme conséquence immédiate une réduction du pouvoir d'achat des consommateurs urbains et ruraux acheteurs nets de produits alimentaires et un risque élevé de voir de nombreux ménages s'enliser plus profondément dans la pauvreté et la précarité. Répercutées au niveau des producteurs, l'augmentation des prix des produits, constitue cependant, également une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture. C'est donc un double défi que la communauté internationale avait à faire face :

- (i) éviter que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales ;
- (ii) permettre aux producteurs les plus défavorisés de bénéficier des opportunités offertes par l'augmentation des prix agricoles en développant un environnement politique incitatif et en prenant des mesures d'appui pour accroître rapidement et durablement les productions et les revenus agricoles ;
- (iii) réduire les impacts des augmentations du prix des facteurs de production ;
- (iv) s'assurer que les augmentations de prix à la consommation se répercutent jusqu'au niveau des producteurs.

À compter de 2008, le PSI, devient la réponse adaptée du gouvernement à la flambée des prix. Les autorités avaient bien anticipé le phénomène des prix, baissant des droits de douane sur certains produits dès juillet 2007, réduisant la TVA sur d'autres en décembre 2007 et lançant en avril 2008 un vaste Programme spécial d'intervention (PSI de 200 millions d'USD), largement financé sur ses ressources pour réduire les effets de la hausse des prix et venir en aide aux personnes vulnérables.

Le PSI défini et mis en œuvre par le gouvernement avait de nombreuses qualités et était par sa nature et cohérence unique dans la région. Il était un cadre global rassemblant une large gamme d'interventions sur le court et le moyen terme qui va de l'appui aux plus démunis, de l'intervention sur les marchés des céréales et du riz, aux appuis à la production agricole et de l'élevage, ainsi qu'à la formation.

Son pilotage et suivi, avait été organisés dans une grande transparence et sa mise en œuvre avait nécessité une expertise qualifiée pour concevoir :

- (i) l'architecture du système en tenant compte de la nature, de la rapidité et de la qualité des informations produites ;
- (ii) les systèmes de régulation des prix ;
- (iii) la conception des modèles sur les effets prix, de la formation et de l'équipement informatique.

Son coût et l'appui à sa mise en place avaient été estimés sur 16 mois à 400.000 USD. Cette expertise avait été financée par le Programme de Coopération technique de la FAO.

● Initiative d'Appui à la Sécurité Alimentaire : Plan d'actions après PSI

L'IASA était une initiative des Nations Unies après la fin de la mise en œuvre du PSI. Elle a été planifiée sur la période 2009-2011. Elle visait à minimiser les effets négatifs de la crise tout en profitant de celle-ci pour donner un nouvel élan au développement rural, susceptible d'entrer dans une nouvelle dynamique.

L'initiative a tiré les leçons de l'expérience du passé et du PSI et s'appuyant sur les projets et programmes en cours, afin de définir les axes et mécanismes prioritaires susceptibles de faire la différence et reconquérir une part du marché intérieur.

Le gouvernement, dans sa lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et de relance des productions céréalières visait comme objectifs :

- (i) reconduire un certain nombre des mesures politiques et de commercialisation déjà prises dans le PSI ;
- (ii) mettre en place dans le cadre de ses objectifs de reconquête des marchés intérieurs des interventions dans le domaine productif susceptibles de faire la différence ;
- (iii) reconduire et renforcer pour certaines les actions de protection sociale assurées par le CPSSA et le PAM ;
- (iv) redéfinir le cadre institutionnel de ces actions s'appuyant sur les collectivités décentralisées et des services déconcentrés renforcés, tout en créant les bases économiques solides (adaptation des conditions de crédit, etc.) pour renforcer le secteur privé.

Un certain nombre de mesures avaient été envisagées en concertation avec ses partenaires. Ces mesures politiques et de commercialisation retenues concerneraient :

- La protection des consommateurs et notamment les plus vulnérables grâce aux subventions.
- La relance des investissements privés dans le cadre des politiques et stratégies existantes.
- L'intervention dans le domaine de la production végétale susceptibles de relancer les filières semencières, d'améliorer leur accessibilité et la disponibilité au niveau des producteurs.
- La réhabilitation des aménagements hydro agricoles et des axes hydrauliques de la vallée du fleuve.
- Les appuis spécifiques aux pauvres des systèmes agro-pastoraux (AGR, petites boucheries, aviculture, embauche bovine, conservation et stockage de fourrages etc.).
- La facilitation de la transhumance par la continuation des programmes d'hydraulique pastorale pour l'exploitation de ressources pastorales sous-exploitées.

Les actions de protection sociale proposées par le PAM ; L'assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère ;

- La distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural Pour faire face aux situations de crise récurrentes.
- L'assistance alimentaire dans les cantines scolaires des écoles primaires dans 8 wilayas agro-pastorales du pays (Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna).

Ce projet, avec une orientation néolibérale a contribué à améliorer la position du PAM dans le pays.

● Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics. À cet égard, il constitue :

- (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social ;
- (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays et ;
- (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Les objectifs retenus dans le cadre du CSLP III à l'horizon 2015 pour le secteur du développement rural visent :

- (i) la promotion de solutions durables au développement de la sécurité alimentaire ;
- (ii) le soutien à l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur les marchés national, régional et international ;
- (iii) l'intégration de l'élevage à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

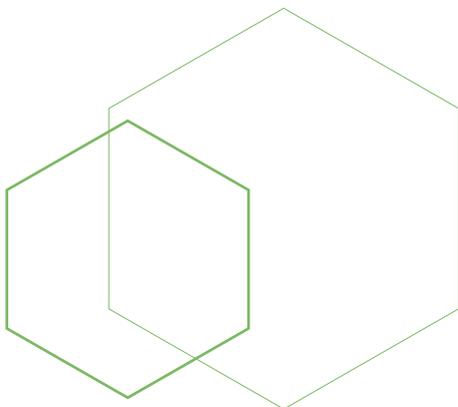
À cet effet, et en sus des éléments susmentionnés, une attention spécifique sera accordée à :

- (i) l'aménagement rationnel du territoire et au développement des infrastructures socio-économiques ;
- (ii) l'exploitation optimale des ressources naturelles et de l'environnement dans l'optique d'une réduction de la pauvreté et d'une meilleure maîtrise des effets des changements climatiques ;
- (iii) la recherche d'une diversification de la base productive ;
- (iv) la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé ;
- (v) le développement des ressources humaines ;
- (vi) la promotion de l'emploi
- (vii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Le respect d'un certain nombre de principes humains fondamentaux à savoir :

- (i) la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et le genre ;
- (ii) la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement et
- (iii) la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques sera observé.

Depuis son adoption en 2001, trois phases de CSLP se sont succédé : le plan d'actions quinquennal 2001-2004 (CSLP I), le plan d'actions quinquennal 2006-2010 (CSLP II) et le plan d'actions quinquennal 2011-2015 (CSLP III). Il s'agit maintenant pour le gouvernement avec l'appui du PNUD de procéder à son évaluation avant toute nouvelle stratégie pour l'après 2015.



● La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

La stratégie du secteur rural pour 2025 servira de cadre de référence et de cohérence pour les interventions publiques dans le secteur. Il s'articule autour de trois parties :

- (i) processus d'élaboration de la SDSR ;
- (ii) diagnostic du secteur ;
- (iii) stratégie du développement du secteur.

La première Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) a été élaborée en 1998 puis mise en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en 2001. La SDSR-2001 n'a pas su conduire à l'accroissement recherché de la contribution de l'agriculture et de l'élevage à la croissance économique du pays, ni à la réduction effective de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. En 2008, 75 % des pauvres provenaient du milieu rural et le taux de pauvreté est resté élevé dans ce milieu (59%).¹¹ En effet, l'agriculture mauritanienne n'a pas encore émergé comme une agriculture moderne et compétitive ; localement, elle en est restée à une agriculture de subsistance. Actuellement, son développement dépend d'une part des interventions de l'Etat, y compris dans des activités à caractère commercial (approvisionnement des intrants, crédits), et, d'autre part des appuis extérieurs.

La SDSR-2001 a également souffert d'un manque d'équilibre dans le traitement des sous-secteurs (peu d'intérêt pour le sous-secteur de l'Élevage, l'agriculture pluviale, etc.). Depuis son élaboration en 2001, la SDSR, définie pour l'horizon 2015, n'a pas fait l'objet d'évaluation permettant de vérifier la pertinence des choix stratégiques initialement retenus. La revue du secteur rural conduite en 2007 et qui constitue une première tentative d'évaluation de cette stratégie avait recommandé l'actualisation de la SDSR et la mise en place d'un plan d'actions pour assurer sa mise en œuvre effective.

Le contexte économique international marqué par la hausse vertigineuse et imprévisible des prix des denrées alimentaires et par le phénomène de changements climatiques affectant fortement la production agricole et de l'élevage, imposent la formulation d'une nouvelle stratégie opérationnelle et évolutive. La nouvelle stratégie du développement rural (horizon 2025) vise à apporter les réponses appropriées aux trois principales questions récurrentes suivantes :

- Compte tenu des ressources naturelles significatives, quelles sont les mesures à mettre en place pour diminuer le niveau de dépendance alimentaire et nutritionnelle assez élevé ?
- Quelles stratégies de développement adopter compte tenu des évolutions économiques dans la région et du commerce international ?
- Comment assurer la valorisation des ressources naturelles du pays et la sécurité alimentaire de façon durable ?

Cette nouvelle stratégie prend en compte les principaux facteurs limitant le développement du secteur rural dans un pays Saharo-Sahélien. L'une des conséquences de la Mauritanie est l'extrême vulnérabilité des activités agropastorales et des cultures traditionnelles aux aléas climatiques :

- (i) les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture manquent des synergies dans le cadre d'un développement rural intégré ;
- (ii) l'élevage n'a pas joué le rôle moteur qui aurait pu être le sien: la production du sous-secteur est faible et ses produits sous valorisés ;
- (iii) le système de culture irriguée, malgré l'importance des potentialités, ne répond pas encore significativement aux attentes des populations et des terres restent inexploitées dans une proportion importante.

En réponse à ces préoccupations majeures, et compte tenu de la dimension pluridisciplinaire du secteur rural, le Ministère du Développement Rural a mis en place, en concertation avec les acteurs publics et privés du secteur, une nouvelle vision stratégique horizon 2025 pour le développement du secteur permettant d'améliorer significativement le niveau et la qualité de vie des populations sur l'ensemble du territoire.

● La Revue Institutionnelle du Secteur Agropastoral (RISAP)

La RISAP vise à répondre à trois questions essentielles :

- (i) quel type d'administration incarne le Ministère du développement rural dans son état institutionnel et fonctionnel et vers quel type d'administration doit-elle tendre désormais pour affirmer son leadership dans le pilotage de la stratégie de développement du secteur rural ?
- (ii) comment améliorer l'environnement interne et externe du secteur afin de construire de nouvelles dynamiques de développement rural axées sur des filières efficaces et une offre satisfaisante de services aux éleveurs et agriculteurs ?
- (iii) comment améliorer l'efficacité du développement dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage selon les principes de la déclaration de Paris, d'Acra et de Busan.

L'enjeu de cette revue institutionnelle du secteur rural agricole et pastoral était :

- (i) de fournir un état des lieux sans complaisance
- (ii) de proposer des actions et mesures de réformes pour inverser les tendances institutionnelles défavorables à la sécurité alimentaire, à l'emploi, au développement local, à la gestion durable des écosystèmes et au Genre.

La RISAP est construite au tour de trois repères d'analyse du système de gouvernance du secteur et selon une approche globale. Le premier repère est consacré aux atouts et acquis du système de gouvernance. Le second repère est dédié aux points critiques synthétisant les faiblesses et les menaces au niveau de l'environnement interne et externe du secteur, intégrant les dysfonctionnements et les imperfections de chacun des sous-secteurs. Enfin le troisième repère porte sur le plan d'action décennal des réformes et constitue la synthèse des fiches actions de Réformes (FAR).

Le plan d'action repose sur 163 recommandations qui sont déclinées en trois phases programmatiques :

- (i) une phase préparatoire de 2 ans couvrant 2014-2016.
- (ii) une phase de transition de 4 ans s'étendant de 2016 à 2019.
- (iii) une phase d'affermissement de 4 ans allant de 2020 à 2023.

Politiques visant à soutenir la production

Plusieurs mesures de soutien sont prises par l'Etat mauritanien pour promouvoir la production. Parmi elles la volonté de réduire la pauvreté par l'autopromotion des producteurs ruraux (CLSP-III) ; le renforcement de la sécurité alimentaire (SNSA 2012) ; la libéralisation du commerce et le soutien aux initiatives privées ; l'initiation d'approches participatives de gestion des terroirs et de développement local ; les adaptations législatives et réglementaires (réforme foncière, code de l'environnement, Stratégie nationale de développement durable, code pastoral, code de l'élevage, code de l'eau, etc.) ; l'initiation de systèmes d'épargne et de crédit en milieu rural.

Le Gouvernement entend agir suivant les quatre axes d'orientation stratégiques ci-après, rappelés dans le document « Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural-Horizon 2010 » (janvier 1998) présenté lors des assises du troisième groupe consultatif pour la Mauritanie qui se sont tenues en mars 1998 :

- (i) renforcement de la sécurité alimentaire des populations,
- (ii) lutte contre la pauvreté et pour l'emploi rural, l'amélioration des revenus des producteurs,
- (iii) incitation à une meilleure intégration de l'agriculture aux marchés national et international, et
- (iv) préservation des ressources naturelles.

Politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire

La cohérence et le degré d'application des politiques publiques de sécurité alimentaire peuvent s'apprécier à travers quelques-unes de ces politiques et notamment celles qui ont pris en charge cette problématique en l'intégrant soit comme axe prioritaire ou comme objectifs spécifiques à atteindre. En matière de cohérence des politiques de sécurité alimentaire, il convient de sortir des mythes sur l'autosuffisance alimentaire et la souveraineté alimentaire. Autant il a été difficile pour le pays de réaliser son autosuffisance dans le domaine de la production des céréales où les taux de rendement sont encore très faibles, autant le recours à la souveraineté alimentaire doit être maniée avec beaucoup de prudence.

En effet les achats des terres agricoles (ou location de très longues durées) par des sociétés de pays développés ou émergents qui tentent de s'emparer des terres des paysans se multiplient.

Mais bien des expériences en cours dans certains pays africains se révèlent négatives, leurs tombées étant insignifiantes pour les populations locales. Les politiques publiques en la matière doivent être prudentes et tirer les meilleures leçons dans ce domaine. Aussi faudrait-il prendre un peu plus de temps pour analyser les changements au sein de la société car les sécheresses ne peuvent plus expliquer toutes les difficultés ou les échecs et /ou demi succès de nos politiques de développement rural et de sécurité alimentaire ou de celles qui sont liées à celles-ci¹².

La désaffection des jeunes des activités agricoles et agropastorales doit être analysée au-delà des faibles rendements, des mauvaises pratiques culturales, de la faible diversification, et la faible rentabilité actuelle du secteur etc. Les questions touchant à la sécurité alimentaire ne sont pas suffisamment cernées par les acteurs et la notion de souveraineté alimentaire encore plus. Il s'agit notamment :

● Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Dans son premier pilier consacré à l'économie, le CSLP s'est donné comme défi de développement la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il ressort cependant des différents bilans des plans d'action du CSLP dans le secteur agricole et pastoral, l'absence d'une vision stratégique claire à moyen et long terme. Ce qui explique la faiblesse de résultats durables obtenus en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité de l'économie dans ce domaine précis.

En outre le CSLP est une synthèse des stratégies sectorielles et n'a donc pas de vocation d'être en soi un outil de mise en œuvre. Celle-ci se fait plutôt à travers chacune des stratégies sectorielles. L'évaluation du CSLP 2001-2015 et ses différents plans d'actions et notamment sa finalisation n'interviendra qu'au cours de l'année 2015 c'est-à-dire une fois obtenus les résultats de l'enquête sur les conditions de vies des ménages (EPCV) de l'année 2014. Cette évaluation a pour but de tirer les leçons de la mise du CSLP en cours depuis une quinzaine d'années en vue de donner plus de cohérence dans les politiques publiques en général et de celles touchant à la sécurité alimentaire en particulier.

12- La cartographie du périmètre de la SDRS 2025 a montré que celle-ci touche partiellement à des attributions de 23 ministères, ce qui nécessite du ministère chargé du DR une grande capacité de pilotage.

● De la politique nationale de sécurité alimentaire :

Celle-ci a été élaborée en 2013 et donc très récente pour en apprécier l'application. En outre, de nombreuses leçons peuvent être tirées du programme conjoint F-OMD « Accélération de la lutte contre la faim et la malnutrition des enfants dans le sud-est mauritanien », tant au niveau de la conception, de la mise en œuvre que de la durabilité :

- (i) les interventions conjointes, intégrées et complémentaires de nutrition et de sécurité alimentaire sont plus efficaces et plus efficaces par rapport à des activités dispersées, non synergiques et non coordonnées ;
- (ii) la combinaison d'approches préventives et curatives, de développement et de prise en charge, est la plus adaptée dans le cadre d'une problématique alimentaire et nutritionnelle de nature chronique ;
- (iii) les mécanismes décentralisés de gestion et de coordination multisectorielle jusqu'au niveau communal et communautaire ont permis une plus grande participation des acteurs. Ils sont plus démocratiques et plus efficaces surtout dans un contexte d'éloignement, d'enclavement et de dispersion des sites d'intervention par rapport au niveau central ;
- (iv) l'implication des populations dans la définition des besoins et leur participation tout au long du programme est la clé de la réussite ;
- (v) un dispositif de S&E intégrant des critères de performance et d'évaluation des effets du programme est un outil de pilotage et de capitalisation essentiel ;
- (vi) l'engagement du gouvernement était décisif pour l'atteinte des résultats et la pérennité des réalisations ;
- (vii) il ne peut y avoir de développement de la sécurité alimentaire et d'amélioration durable de la situation nutritionnelle durable sans une composante WASH ;
- (viii) la pérennisation des activités et des résultats passe par le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, en particulier des bénéficiaires.

Depuis 2009, le Gouvernement s'est engagé à élaborer une Stratégie Nationale de Protection Sociale en se basant sur les valeurs nationales de solidarité, les principes d'équité et de justice sociale et les droits des citoyens et des citoyennes. Elle « offre une vision et des perspectives à long terme pour la création progressive d'un système cohérent et intégré de protection sociale, tout en identifiant les objectifs, les priorités d'actions et les mécanismes pour la mise en place des mesures spécifiques à travers des programmes d'actions concrètes organisés autour des axes prioritaires¹³ ».

Le premier axe stratégique de la SNPS est relatif à la Sécurité Alimentaire et la nutrition. Réalisé en synergie avec la présente stratégie nationale de sécurité alimentaire, les objectifs de cet axe sont orientés vers la promotion de solutions durables ;

- (i) au développement d'une sécurité alimentaire ;
- (ii) au renforcement du système d'alerte précoce ;
- (iii) à l'amélioration des capacités d'intervention et de gestion des urgences et des crises ;
- (iv) à l'amélioration de la coordination des acteurs,
- (v) au renforcement des capacités des intervenants.

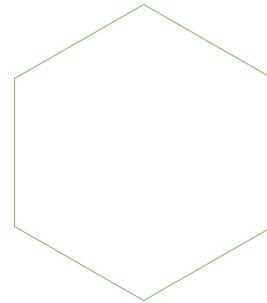
En référence à l'objectif (iii) (para 175), « La lutte contre la malnutrition par la mise en place de mesures qui vont améliorer la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables à court terme » s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale pour le Développement de la Nutrition PNDN (2006-2015).

13- Stratégie nationale de Protection Sociale en Mauritanie – Élément essentiel pour l'équité et la lutte contre la pauvreté. Version préliminaire pour revue et commentaires – juillet 2011 (RIM).

● La Politique Nationale de Développement de la Nutrition

Elle porte sur 4 axes d'intervention :

- (i) Sécurité alimentaire ;
- (ii) Nutrition dans les services de santé ;
- (iii) Nutrition Communautaire par l'intermédiaire des coopératives féminines et de programmes liés à la petite enfance ;
- (iv) Nutrition scolaire, en plus d'axes transversaux.



● Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN)

il a été créé en février 2010 soulignant l'engagement du Gouvernement pour lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Dans le cadre de l'initiative REACH, un Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition (PAIN) a été développé. Son objectif est d'opérationnaliser la mise en œuvre des interventions sectorielles et intersectorielles qui ont un impact prouvé dans la réduction de la malnutrition.

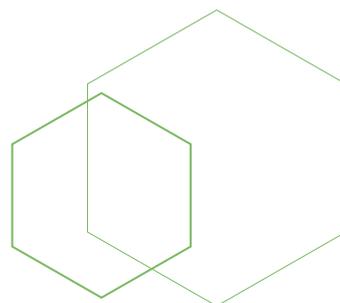
Les interventions choisies se concentrent sur 5 domaines prioritaires dont l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les ménages. La stratégie d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants adoptée en 2008 vise à améliorer les pratiques d'alimentation comme l'allaitement maternel exclusif des moins de 6 mois et l'alimentation de complément chez les enfants de 6-23 mois.

En complément à cette politique, il a été élaboré en 2009, une Stratégie de Communication pour le Changement de Comportement en matière de nutrition. Celle-ci tant à réduire de façon significative la mortalité et la morbidité liées à la malnutrition et aux carences en micro - nutriments chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Elle a comme objectif la promotion des comportements alimentaires et nutritionnels positifs à l'égard des enfants, des femmes enceintes, des femmes allaitantes.

La SNSA sera menée en parallèle à cette stratégie. Les actions présentées dans la stratégie de communication n'y seront pas reprises.

Mais, en dépit de ces acquis, la situation de la pauvreté en générale et la situation nutritionnelle en particulier reste toujours préoccupante. Le poids de la dette extérieure, la fragilité de l'écosystème, le niveau encore insuffisant d'accès aux services sociaux et la faiblesse des capacités institutionnelles sont des facteurs de contexte qui freinent la réduction de la pauvreté et de la malnutrition.

Les problèmes liés à la sous-alimentation, aux carences en micronutriments, aux insuffisances d'approvisionnement en eau potable et aux faiblesses en matière de prise en charge et de suivi-évaluation, particulièrement de la santé du couple mère-enfant, en sont des facteurs endogènes.



Conclusion et perspective en cours

En définitive, l'Etat mauritanien doit réviser ses politiques, programmes, projets et stratégies de réduction de l'insécurité car les multiples politiques déjà déployées n'ont pas permis d'annihiler la situation d'insécurité alimentaire que vivent les mauritaniens.

Pour assurer la révision dans de meilleures conditions, il faut arriver à inscrire l'ensemble des actions dans une véritable vision partagée.





CE LIVRET A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE
DU PROJET DIALOGUE POLITIQUE CONCERTÉ
SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (DIAPOCO-SA).
MISE EN ŒUVRE PAR :



LE PROJET A BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN FINANCIER DE :

